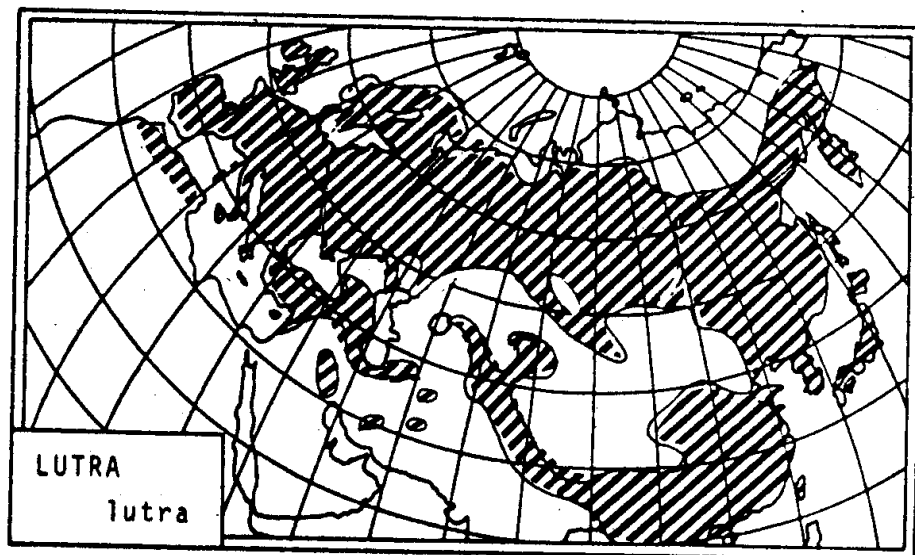


LA LOUTRE, Lutra lutra (L., 1758)

W. Loutte, Lotte
N. : Otter
All. : Fischotter
Angl. : Otter

1. REPARTITION MONDIALE (d'après CORBET, 1978)

La Loutre se trouve dans toute la région paléarctique à l'exception de la toundra sibérienne, du sud de l'Iran, de l'Arabie et de l'Afrique du nord à l'est de l'Algérie. Elle manque également sur les plateaux et dans les chaînes montagneuses de l'Asie centrale ainsi que dans les régions comprises entre la Mer Caspienne et le lac Balkach (carte 1). Au sud de la Chine, son aire de répartition s'étend jusqu'en Malaisie. Des populations isolées existent dans le sud de l'Inde, à Sri Lanka, à Taiwan et à Sumatra.



En Europe, la Loutre se trouvait jadis partout, sauf en Islande et sur les îles atlantiques et méditerranéennes, Sicile exceptée. A l'heure actuelle, elle a disparu de nombreuses régions et son aire de répartition s'est en conséquence gravement morcelée, surtout en Europe occidentale.

Dans le bassin méditerranéen, son statut reste à préciser. Elle paraît toutefois encore assez commune au Portugal (MAC DONALD et MASON, sous presse). En Italie, par contre, il ne subsiste que de petites populations isolées et la Loutre aurait disparu de Sicile il y a un siècle (CASSOLA, 1981).

En France, on peut encore trouver des Loutres de l'Aquitaine à la Bretagne mais ses effectifs sont faibles (entre 250 et 1.000) et elle a pratiquement disparu du nord et de la moitié orientale du pays (GREEN et GREEN, 1981; GROUPE LOUTRES, 1981). Selon STUBBE (1977), il ne restait en Suisse en 1963 que 40-60 Loutres et d'après LANG (1977) la population n'en serait plus que de 10 à 15 individus. Pour l'Allemagne fédérale, ROBEN (1974) et STUBBE (1977) estiment les effectifs de l'espèce entre 400 et 1.000 individus concentrés en Basse Saxe et au Schleswig-Holstein, tandis que REUTHER (1981a) avance la fourchette de 250-450 loutres. Cette valeur indiquerait un recul important au cours des dernières années.

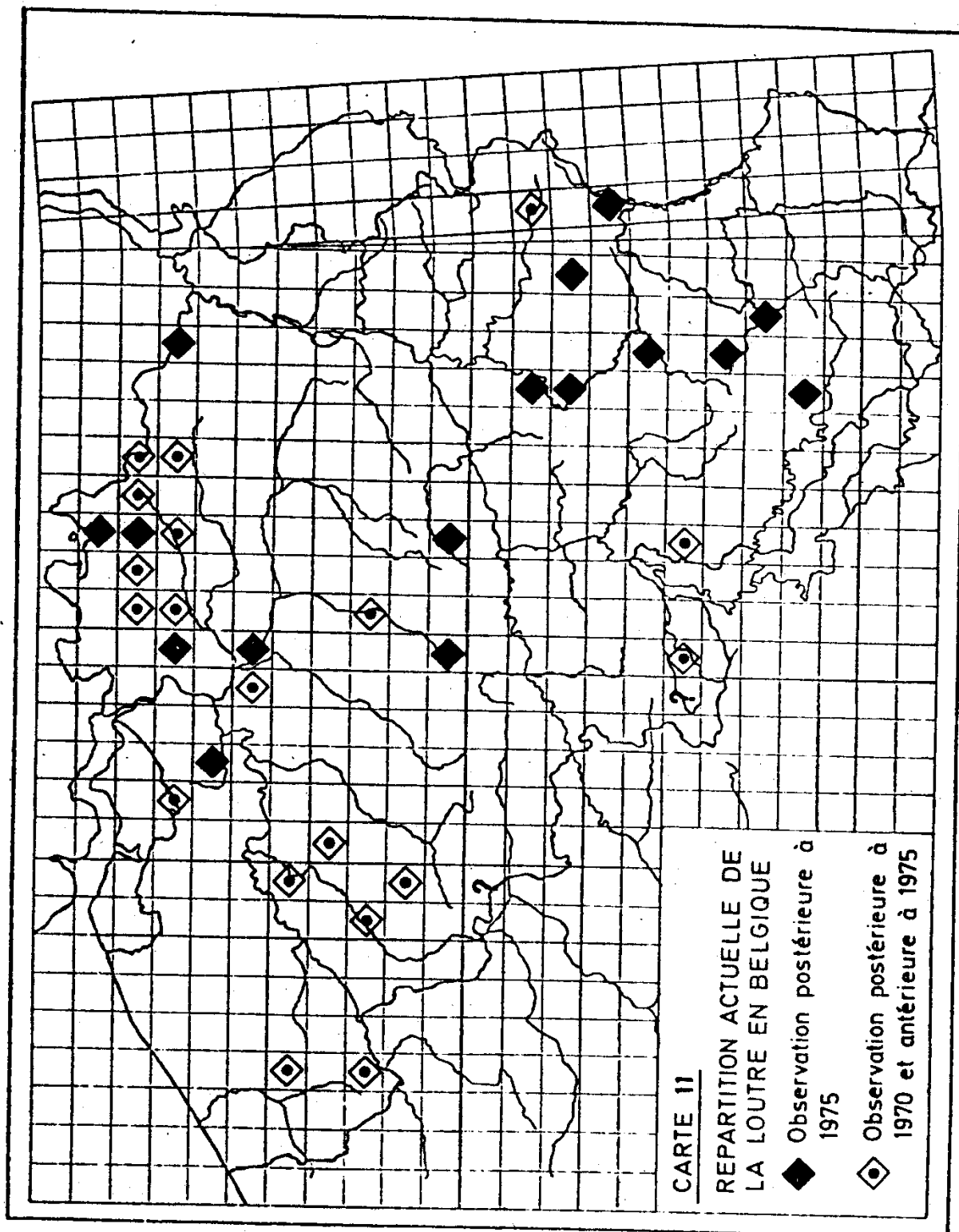
Aux Pays-Bas, la Loutre a été exterminée jusqu'en 1942. Elle avait presque disparu mais grâce à une protection efficace, les populations se sont quelque peu restaurées (VAN WIJNGAARDEN et al., 1971; VEEN, 1975). En 1960, elles étaient évaluées à environ 300 ex. (VAN WIJNGAARDEN et VAN DE PEPPEL, 1970), mais déclinaient lentement depuis lors (VINK, in THORNBACK, 1980).

Dans les pays scandinaves aussi, la situation est préoccupante. Au Danemark, JEMSEN (1979) constate un net déclin depuis 1960 et estime la population à 200-500 individus. En Suède, SANDEGREN (1981) constate sa quasi disparition dans le sud du pays. En Norvège, ses effectifs diminueraient assez fort dans la partie méridionale alors qu'ils paraissent en légère augmentation plus au nord (HEGGBERGET et MYRBERGET, 1979). Serait-ce une des conséquences des précipitations acides qui ravagent cette région ?

Même dans une zone aussi éloignée que l'est de la Sibérie, KUCHERENKO (1976) constate le déclin des populations de Loutres. C'est donc à juste titre que cette espèce est considérée comme menacée à l'échelle européenne et vulnérable au niveau mondial (SMIT et VAN WIJNGAARDEN, 1976; THORNBACK, 1980).

2. REPARTITION ET HABITAT EN WALLONIE (carte 11).

Jadis, la Loutre était présente partout en Belgique. L'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique possède d'ailleurs une dépouille provenant d'un animal tué à Laeken en 1910. Actuellement, la Loutre ne s'observe régulièrement qu'en quelques rares endroits. Des observations isolées sont rapportées des vallées de la Semois, de la Sûre, de l'Our, de l'Ourthe et de quelques étangs de moyenne Belgique. Ces sites se caractérisent par la qualité de leurs ressources ichtyologiques et par leur tranquillité (pas ou peu de tourisme, pression de pêche modérée) (LIBOIS, PHILIPPART et ROSOUX, 1982).



3. EVOLUTION DES POPULATIONS DANS LA REGION WALLONNE

3.1. Statut ancien

Dans sa faune de 1842, de SELYS LONCHAMPS écrit que la Loutre est commune sur les bords de presque toutes les rivières poissonneuses de Belgique et qu'elle est le plus grand fléau des étangs de Campine (élevages de poissons). DEBY (1848) la considère comme assez commune sur les bords de la plupart de nos rivières et dans nos marais. Pour HODL-ROHN (1974), le déclin s'est amorcé à la fin du 19^e s. ou au début du 20^e s., ce que KING et al. (1976) semblent indiquer pour l'Angleterre également. STUBBE (1977) rapporte la capture annuelle de 10.000 Loutres en Allemagne de l'Est avant 1914. Ce chiffre tombe à 3.000 entre 1914 et 1930 et diminue sans cesse par la suite. Le même auteur estime la population de l'Allemagne de l'Ouest en 1960 à 1 % de ce qu'elle était en 1888 ! FERRANT, en 1931, la considère encore comme répandue au Grand Duché de Luxembourg mais constate déjà la diminution de ses effectifs tandis qu'aux Pays-Bas, elle avait pratiquement disparu en 1940 (KLEIJN et VAN BREE, 1966). Le GROUPE LOUTRES (1981) situe le début de son déclin en France vers les années 1930-1945 et constate sa disparition de plusieurs bassins fluviaux (Rhin, Seine, Rhône) à partir de 1960. Il est possible, comme le pense HEUERTZ (1960) que la Loutre ait mis à profit, pour reconstituer ses effectifs, le répit des cinq années de guerre mais cela n'a pas suffi à enrayer le processus.

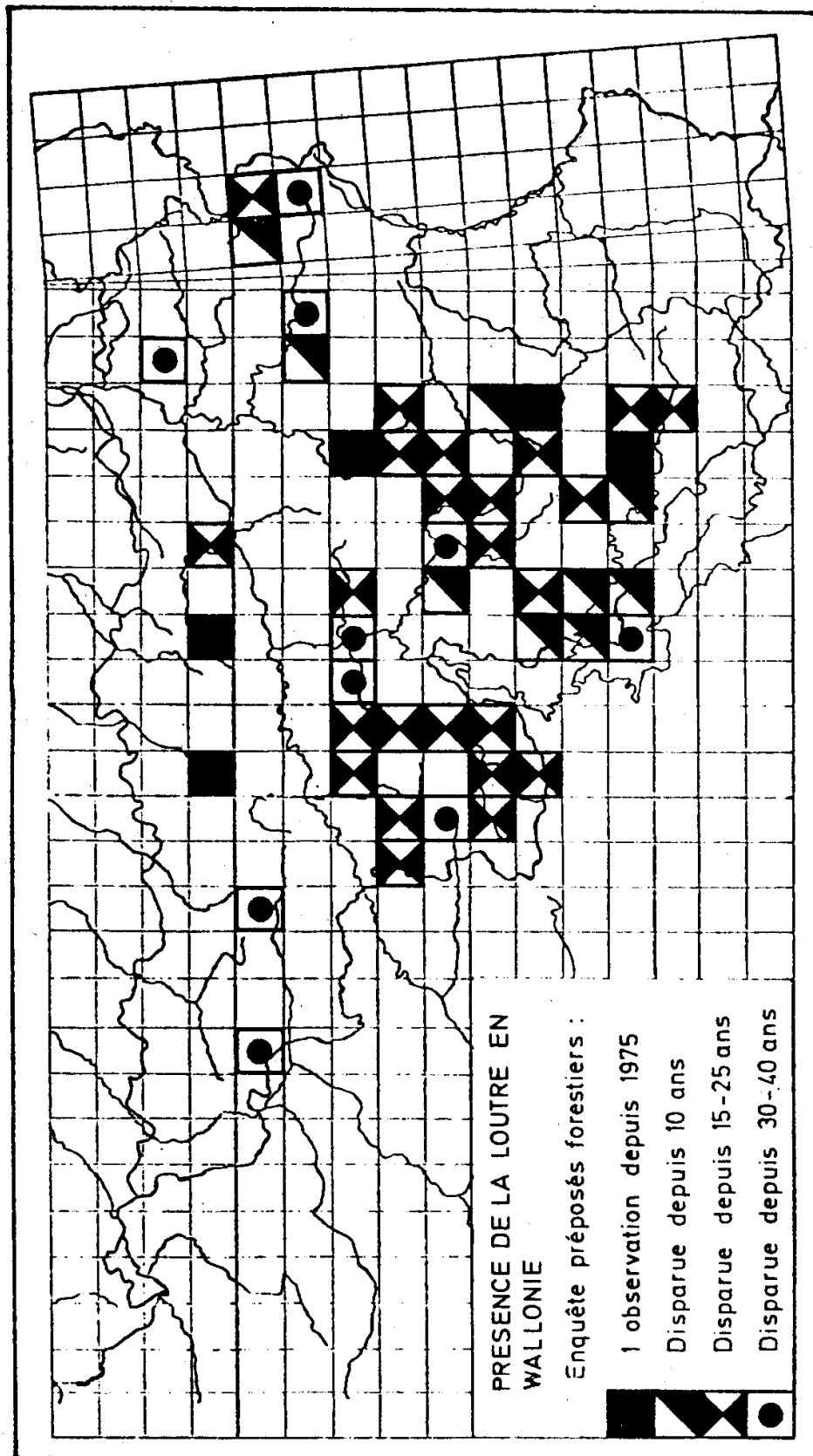
En Belgique, il est bien difficile de préciser à quel moment les populations de Loutres ont commencé à décroître. Une chose est certaine : en 1921, elle était assez répandue si l'on s'en réfère aux tableaux de chasse publiés dans les revues de pêche à la ligne (ANONYME, 1922). Le déclin ne semble vraiment évident que vers les années 1950-1960. Un piégeur de Chiny n'a pas capturé moins de 13 Loutres au cours du seul hiver 1944-45. RYELANDT (in litt.) rapporte également qu'entre 1952 et 1956, 24 Loutres furent piégées sur un affluent de la Semois, à Vresse. A cette époque, la Loutre paraît donc encore localement commune. La plupart des préposés forestiers de Wallonie auprès desquels nous avons réalisé une enquête font remonter leur ultime observation de Loutre aux années 1955-1965 (voir carte 12).

3.2. Statut actuel

La Loutre est excessivement rare en Wallonie. Sans doute n'y en a-t-il pas plus de 20 individus pour toute la région. La plupart des observations qui la concernent sont ponctuelles et il n'existe que quelques localités où l'on est sûr qu'elle se maintient. A notre connaissance, il n'y a qu'un seul endroit (peut-être deux) pour lequel on ait une certitude quant à sa reproduction.

En Flandre, la situation ne paraît guère meilleure (TROUKENS, 1979) puisqu'en 1970 VANDER STRAETEN (in THORNBACK, 1980) estimait la population à 35 individus seulement.

Carte 12



3.3. Statut légal

Aux yeux de la loi de 1882 sur la chasse, la Loutre est un "autre gibier". A ce titre, un arrêté ministériel fixe annuellement les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse. Jusqu'en 1973, cette chasse était permise toute l'année et ce n'est qu'à partir de 1965 que le système de la prime à la destruction a été supprimé. Depuis 1973, la chasse à la Loutre n'est plus ouverte. L'espèce jouit donc d'une protection passive.

Néanmoins, elle est encore visée par la législation sur la rage qui prévoit que le Ministre de l'Agriculture, dans les communes ou régions qu'il détermine, peut ordonner sa destruction (A.R. du 10 février 1967)

La Loutre figure à l'annexe 2 de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. En outre, elle est reprise à l'annexe 1 de la convention de Washington sur le commerce international des espèces menacées (CITES), convention ratifiée par la Belgique le 18 juin 1981.

4. FACTEURS DE RISQUE ET CAUSES DE REGRESSION

Les causes de régression de la Loutre sont nombreuses et variées. Souvent, elles se sont relayées dans le temps et suivant les endroits, c'est tantôt l'une, tantôt l'autre qui est prépondérante.

4.1. La chasse

La chasse sans merci qui lui a été faite depuis des siècles en Europe occidentale (HODL-ROHN, 1974; KING et al., 1976) et qui s'est intensifiée à mesure qu'augmentait la densité de l'occupation humaine, est selon toute vraisemblance la première raison du déclin de la Loutre. De nombreux auteurs s'accordent pour souligner l'importance de ce facteur de disparition (HODL-ROHN, 1974; LANG, 1977; STUBBE, 1977; CASSOLA, 1981; GROUPE LOUTRES, 1981; MAIZERET et al., 1981...). La fourrure de la Loutre était (et est encore dans certains pays tels que la Norvège et l'URSS) très appréciée en pelletterie; les pisciculteurs la détruisaient pour éviter les dégâts à leurs élevages, les pêcheurs la pourchassaient parce qu'ils la considéraient - à tort - comme leur concurrente directe et certains recherchaient sa chair en temps de carême car elle était considérée comme du poisson ! En Grande Bretagne, une chasse sportive à la Loutre a sévi jusqu'en 1978; elle existe toujours en Irlande.

En Belgique, la chasse d'extermination a été officiellement inaugurée le 9 juillet 1889 par un arrêté royal accordant une prime pour chaque Loutre tuée. Des mesures exceptionnelles s'imposaient car la multiplication de la Loutre était de nature à compromettre sérieusement la réussite du repeuplement des cours d'eau (A.R. 09.07.1889). Cette disposition légale est restée en vigueur jusqu'en 1965. La destruction de ce "carnassier" était donc vivement encouragée (voir ANONYME, 1922 p. ex.). Un système de primes analogue a entraîné l'extinction de l'espèce au

Grand Duché de Luxembourg (Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature, document cité par THORNBACK, 1980). Lorsque la chasse n'a plus été rentable, c'est-à-dire quand les populations de Loutres ont été suffisamment affaiblies, d'autres facteurs défavorables ont pris le dessus : la pollution des eaux, la destruction des habitats et les dérangements de plus en plus nombreux.

4.2. La pollution des eaux

Par sa position élevée dans le réseau trophique des milieux aquatiques, la Loutre est le point de convergence de nombreux polluants. Elle serait sensible aux métaux lourds et à différents biocides (ROBEN, 1974). En Grande Bretagne, le début de son déclin (1957-58) coïnciderait avec l'introduction massive du dieldrin en agriculture (JEFFERIES et al., 1981). En Suède, SANDEGREN (1981) a trouvé une concentration moyenne de 120 ± 25 ppm de PCB dans la graisse de 53 Loutres soumises à examen. Ces substances ne provoquent sans doute pas directement la mort mais affaiblissent les animaux et diminuent certainement leur potentiel reproducteur. Le risque qu'elles représentent est d'autant plus grave que la Loutre a tendance à se nourrir de poissons peu rapides, qu'ils le soient naturellement ou parce qu'ils pratiquent l'affût (*Cyprinidae*, Lotte, Anguille) (ERLINGE, 1969; FAIRLEY, 1972; WEBB, 1975; JENKINS et al., 1979; JENKINS et HARPER, 1980) ou que leurs réactions normales aient été altérées par une blessure (ERLINGE, 1968b), par la maladie ou par une intoxication chronique.

Or, THOME et THOME (1981) ont détecté dans tous les poissons de Wallonie qu'ils ont analysés la présence de PCB à des concentrations allant de 0,2 à 28 ppm suivant l'organe et l'espèce envisagés. De même, ils ont mis en évidence la contamination générale des poissons de l'Amblève, de l'Ourthe et de la Meuse par les métaux lourds, notamment le plomb, le mercure et le cadmium. Les concentrations trouvées chez nombre de ces poissons sont susceptibles de provoquer de sérieux troubles aux personnes qui consommeraient ce poisson à raison de 200 à 300 gr. par jour. Si l'on sait que la Loutre en mange quotidiennement près d'un kilo (DUPLAIX, 1971 et JENKINS, 1980) on est amené à conclure que ces polluants font peser une menace très grave sur nos dernières Loutres.

4.3. La destruction des habitats

Quantité de marais, mares et étangs ont été asséchés ou comblés par des immondices, les berges des rivières enrésinées ou aménagées, les rivières curées, reprofilées ou rectifiées. Cette perte d'habitats, due notamment à des travaux d'hydraulique, a frappé la plupart des rivières wallonnes et les a rendues impraticables pour les Loutres.

A l'étranger également, la destruction des habitats est tenue pour une des causes principales de disparition de la Loutre (HODL-ROHN, 1974; ROBEN, 1974; KING et al., 1976; STUBBE, 1977; THORNBACK, 1980; CASSOLA, 1981; GROUPE LOUITRES, 1981; WAYRE et JEFFERIES, 1981).

4.4. Les dérangements

Les pêcheurs à la ligne se concentrent en raison de la diminution des sites de pêche consécutive à la pollution et aux grands travaux (U.R.P., 1981). Les sports nautiques (canoé, ski nautique) se développent et entraînent, tout comme le tourisme banal, la construction d'infrastructures d'accueil (hôtels, campings,...) que l'homme tend à installer à proximité des rivières. Ces sports bruyants provoquent de plus en plus de dérangements et d'altérations du milieu incompatibles avec la survie des Loutres en ces endroits.

4.5. Le manque de nourriture

Pollution des eaux, tourisme, travaux hydrauliques et enrésinement des fonds de vallée ont de surcroît un effet indirect sur la Loutre parce qu'ils modifient profondément la structure et la densité des populations de poissons. Désertifiant les rivières, ils privent la Loutre de ses ressources alimentaires de base. La pollution des eaux du bassin de la Meuse est considérée comme très grave dans certaines rivières (Haute Semois, Sambre, Amblève, Vesdre et Meuse en aval de Namur) et très préoccupante dans la plupart des autres (DESCY et al., 1981). Du point de vue ichtyologique, la situation des eaux wallonnes est jugée catastrophique par PHILIPPART (1981) et PHILIPPART et VRANKEN (1981a et 1981b). Il s'avère même que peu de rivières de notre région disposent encore d'une ichthyomasse leur permettant de supporter les prélèvements des Loutres (LIBOIS et al., 1982).

Les effets néfastes pour les populations de poissons de la concentration touristique le long des rivières sont bien mis en évidence par PHILIPPART et VRANKEN (1981b) tandis que HUET (1951) et SMITH (1980) analysent ceux des plantations riveraines de résineux. Enfin, HUET et TIMMERMANS (1976) documentent longuement l'influence désastreuse des travaux hydrauliques sur les communautés ichtyologiques tandis que MAIZERET et al. (1981) montrent que des curages répétés d'une petite rivière empêchent toute recolonisation par les Loutres notamment parce qu'ils interdisent le rétablissement de populations de poissons équilibrées.

4.6. Autres causes

ESTANOVE (1952) signale le cas de plusieurs Loutres décédées suite à l'ingestion de Poissons-Chats (*Ameiurus nebulosus*) dont les épines avaient provoqué de graves lésions au tractus digestif du prédateur.

STUBBE (1977) et REUTHER (1981a) soulignent les nombreuses mortalités dues aux nasses à poissons et à Rat musqué. Enfin, STUBBE (1977) signale aussi le nombre important de Loutres victimes de la route et des chiens errants (respectivement 10,6 % et 3,6 % des cas de mortalité observés).

5. MESURES POUR ASSURER LA CONSERVATION DE L'ESPECE

Un rapport récemment effectué pour le compte de la communauté économique européenne (THORNBACK, 1980) recommande pour la Loutre l'adoption du statut légal d'espèce intégralement protégée et la constitution de réserves naturelles spéciales (Otterhavens) où l'activité humaine serait limitée et où les exigences de la Loutre seraient couvertes en priorité. Nous ne pouvons que nous associer totalement à ces propositions. En Belgique, pour atteindre cet objectif, il s'agirait :

1. de retirer la Loutre de la loi de 1882 sur la chasse et de l'arrêté royal de 1967 sur la police sanitaire de la rage;
2. de l'intégrer dans une loi accordant aux Vertébrés sauvages une protection intégrale;
3. d'appliquer au plus vite les conventions internationales qui assurent la protection de la Loutre;
4. d'interdire l'utilisation de pièges et d'appâts empoisonnés;
5. de réaliser un inventaire exhaustif des sites où vit encore la Loutre;
6. d'accorder à ces sites (au moins à une portion significative d'entre eux) le statut de site classé ou de réserve naturelle intégrale. Ces réserves devraient être suffisamment étendues pour permettre aux Loutres de disposer d'un domaine vital adéquat. En conditions optimales, ERLINGE (1968a) estime la densité de cette espèce à 1 ind./4-5 km de rivière ou encore à 1 ind./70-100 ha d'eau. Il ne s'agit donc pas de se contenter de protéger quelques centaines de mètres de rivière seulement. Certaines portions de l'Our, de la Sûre, de la basse Ourthe ardennaise et de l'Ourthe faménienne, de même que l'étang de Virelles devraient être protégés de la sorte, ainsi que plusieurs pièces d'eau de moyenne Belgique;
7. de surveiller étroitement ces zones afin de prévenir toute action destructrice ou perturbatrice et de contrôler l'efficacité des mesures de protection. Cette surveillance pourrait être assurée par les préposés forestiers ou, mieux encore, pour éviter à ces derniers un surcroît de travail, par un corps de personnes spécialisées dans le domaine de la conservation de la nature.

Nous craignons toutefois que ces mesures ne soient pas suffisantes pour assurer l'avenir de la Loutre en Wallonie car cet animal est très dépendant des qualités physicochimiques et ichtyologiques des cours d'eau. Toutes les actions qui seront menées en faveur de la préservation ou de la restauration des qualités de nos eaux de surface s'avèreront certainement favorables à la protection des Loutres:

- épuration des eaux et protection de la qualité physicochimique des rivières;
- interdiction totale des travaux d'hydraulique là où vivent encore des Loutres et stricte limitation partout ailleurs. Les projets concernant la vallée de l'Our doivent être remis en cause immédiatement;
- destruction et réaménagement des ouvrages qui ont fait de nos rivières de simples canaux d'évacuation des eaux (HODL-ROHN, 1974);
- préservation des feuillus et broussailles croissant sur les berges des rivières et étangs : MAC DONALD et coll. (1978) ainsi que JENKINS et BURROWS (1980) ont montré l'importance capitale que peuvent avoir pour la survie des Loutres un couvert boisé le long des rivières et le système racinaire des frênes et des érables du bord des eaux;

- limitation très sévère de l'emploi de détergents, des pesticides et des PCB.

Complémentairement à ces dispositions, une campagne de sensibilisation et d'information devrait être entreprise de sorte que le grand public en général et les pêcheurs à la ligne en particulier comprennent pourquoi la Loutre doit être protégée et admettent de restreindre un peu leurs libertés (notamment celle de faire du tourisme ou du "sport" n'importe où et n'importe comment) pour permettre à cet animal de continuer à vivre...

Enfin, pour que la Loutre ne soit pas systématiquement prise en grippe par les pisciculteurs chez qui elle pourrait commettre des ravages, un système de dédommagement est à prévoir en cas de dégâts aux élevages. Un fonds d'indemnisation fonctionnant sur base de dossiers scientifiques d'expertise pourrait remplir ce rôle.

Bien qu'une absolue priorité doive être accordée au combat pour la sauvegarde de l'espèce là où elle subsiste dans notre région, on peut se demander s'il ne serait pas sage d'envisager sa réintroduction dans des sites d'où elle a récemment disparu. A l'étranger, plusieurs projets d'élevage de Loutres en captivité ont été ou seront menés à bien dans cette perspective (REUTHER, 1981b; SANDEGREN, 1981; WAYRE et JEFFERIES, 1981). Toutefois, seul l'Otter trust, en Grande Bretagne, est parvenu à produire assez de jeunes en vue de pareilles tentatives, mais au prix de quels investissements en temps et en argent ! La transplantation est à proscrire parce qu'elle implique des ponctions dans des populations qui, nous l'avons vu, sont presque partout en déclin.

Les éventuels lâchers doivent se passer dans des conditions optimales : il ne sert à rien de créer des populations isolées, il faut donc qu'ils aient lieu au voisinage de sites encore occupés et que les milieux d'accueil soient de tout premier choix. Avant toute expérience de réintroduction, il est nécessaire que soit élaboré un dossier approfondi établissant que les facteurs ayant entraîné la disparition de la Loutre dans le site du lâcher n'existent plus et que ce site convient bien aux Loutres : il faut qu'il soit bien pourvu en abris, en refuges, qu'il soit tranquille, qu'il dispose des ressources alimentaires suffisantes et qu'il jouisse d'une protection adéquate.

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME, 1922
Loutres : destruction.
Pêche et Pisciculture, 33 (8) : 170-171.
- CASSOLA, F., 1981
La loutre et sa conservation en Italie.
Bull. Groupe Loutres S.F.E.P.M. n° 6 : 19-20.
- CORBET, G.B., 1971
Provisional distribution maps of British Mammals.
Mammal Review, 1 (4-5) : 95-142.

- CORBET, G.B., 1978
The mammals of the palearctic region : a taxonomic review.
British Museum, London, 314 pp.
- DEBY, J., 1848
Histoire naturelle de la Belgique. I. Mammifères.
Ajamar, Bruxelles, 198 pp.
- DESCY, J.P., A. EMPAIN et J. LAMBINON, 1981
La qualité des eaux courantes en Wallonie, Bassin de la Meuse.
Secrétariat d'Etat à l'environnement, à l'aménagement du territoire
et à l'eau pour la Wallonie. Bruxelles, 18 pp.
- de SELYS LONGCHAMPS, E., 1842
Faune belge.
Dessain, Liège, 310 pp.
- DUPLAIX-HALL, N., 1971
La Bretagne : un des derniers refuges de la Loutre, Lutra lutra,
en France.
Penn ar Bed, 64 : 8-16.
- ERLINGE, S., 1968a
Territoriality of the Otter, Lutra lutra (L.).
Oikos, 19 : 81-98.
- ERLINGE, S., 1968b
Food studies on captive Otters, Lutra lutra (L.).
Oikos, 19 : 259-270.
- ERLINGE, S., 1969
Food habits of the Otter, Lutra lutra (L.) and the Mink, Mustela
vison Schreber in a trout water in southern Sweden.
Oikos, 20 : 1-7.
- ESTANOVE, J., 1952
La Loutre et sa disparition.
Mammalia, 16 : 256-257.
- FAIRLEY, J., 1972
Food of Otters (Lutra lutra). Co. Galway, Ireland and notes on other
aspects of their biology.
J. Zool. London, 166 : 469-474.
- FERRANT, V., 1931
Faune du Grand Duché de Luxembourg. IV. Mammifères.
Musée nation. Hist. nat., Luxembourg, 115 pp.
- GREEN, J. et R. GREEN, 1981
The Otter (Lutra lutra) in Western France.
Mammal review, 11(4) : 181-187.
- GROUPE LOUTRES, 1981
Premières données sur le statut de la Loutre en France.
Bulletin Gr. Loutres S.F.E.P.M. 3 : 13-17.
- HEGGBERGET, T.M. et S. MYRBERGET, 1979
The Otter, Lutra lutra, population in Norway 1970-1977.
Fauna (Oslo), 32(3) : 89-95 (en norvégien).
- HEUERTZ, M., 1960
Aperçu sur la fréquence et la répartition de la Loutre au Grand Duché
de Luxembourg (1949-1954).
Bull. Soc. Nat. luxemb., 65 : 93-95.

- HEWER, H.R., 1974
The Otter in Britain. A second report.
Oryx, 12 (4) : 429-435.
- HODL-ROHN, I., 1974
Über Vorkommen und Verhalten des eurasischen Otters, Lutra lutra
Linné, 1758) im Bereich des bayerischen Waldes.
Säugetierkd. Mitteil., 22 (1) : 1-17.
- HUET, M., 1951
Nocivité des boisements en épicéas (Picea excelsa) pour certains
cours d'eau de l'Ardenne belge.
Verh. Int. Ver. theor. angew. Limnol., 11 : 189-200.
- HUET, M. et TIMMERMANS, 1976
Influence sur les populations de poissons des aménagements hydrauliques
de petits cours d'eau assez rapides.
Travaux de la Station de Recherches des Eaux et Forêts, série D, n°
46, 27 pp.
- JEFFERIES, D.J.; P.R.F. CHAMIN et E.J. LENTON, 1981
Le déclin de la Loutre, Lutra lutra, en Angleterre et une étude sur sa
distribution actuelle.
Bull. Groupe Loutres, SFEPM, 5 : 15-16.
- JENKINS, D., 1980
Ecology of Otter in Northern Scotland. I. Otter breeding and dis-
persion in mid-Deeside, Aberdeenshire in 1974-79.
J. anim. Ecol., 49 : 713-735.
- JENKINS, D. et G.O. BURROWS, 1980
Ecology of Otters in Northern Scotland. III. The use of faeces as
indicators of otter density and distribution.
J. Anim. Ecol., 49 : 755-774.
- JENKINS, D. et HARPER, 1980
Ecology of Otters in Northern Scotland. II. Analyses of Otter and
Mink faeces from Deeside (N.E. Scotland) in 1977-78.
J. anim. Ecol., 49 : 737-754.
- JENKINS, D.; J.G.K. WALKER et D. Mc COWAN, 1979
Analyses of Otter (Lutra lutra) faeces from Dee side, N.E. Scotland.
J. Zool. London, 187 : 235-244.
- JENSEN, B., 1979
Die Situation des Fischotters in Danemark.
Proc. 1st int. Otter Coll., Göttingen : 28-31.
- KING, A.; J. OTTAWAY et A. POTTER, 1976
The declining Otter. A guide to its conservation.
Friends of the Earth, London, 63 pp.
- KLEIJN, L.J.K. et P.J.H. VAN BREE, 1966
Notities betreffende de Otter, Lutra lutra (L., 1758) in Nederland.
Natuurh. Maandbl., 35 (9) : 134-139.
- KUCHERENKO, S.P., 1976
The common Otter (Lutra lutra) in the Amur-Ussuri district.
Zool. Zhur, 55 (6) : 904-911 (en russe).
- LANG, E.M., 1977
What are endangered species ?
Int. Zoo Yearbook, 17 : 2-5.
- LIBOIS, R.M.; J.C. PHILIPPART; R. ROSOUX et M. VRANKEN, 1982
Quel avenir pour la Loutre en Belgique ?
Les Cahiers d'Ethologie appliquée, 2 (1) : 1-15.

- MACDONALD, S.M. et C.F. MASON (sous presse)
The Otter (Lutra lutra) in central Portugal.
Biological Conservation.
- MACDONALD, S.M.; C.F. MASON et I.S. COGHILL, 1978
The Otter and its conservation in the river Teme catchment.
J. Appl. Ecol. 15 : 373-384.
- MAIZERET, C.; A. CAMBY, F. GROSS et A. DELARCHE (1981)
Détermination des causes de raréfaction de la Loutre, Lutra lutra.
Etude méthodologique sur un ruisseau du Sud-Ouest.
Bull. Groupe Loutres SFEPM, 6 : 6-12.
- PHILIPPART, J.C. et M. VRANKEN, 1981a
Plaidoyer pour une meilleure protection de la faune ichtyologique
en Wallonie.
Cahiers d'Ethol. appl. 1 (2) : 125-154.
- PHILIPPART, J.C. et M. VRANKEN, 1981b
Les poissons menacés de disparition en Wallonie (synthèse).
Rapport Ministère Affaires wallonnes, 225 pp. (inédit).
- REUTHER, C., 1981a
Protection de la Loutre en Allemagne fédérale.
Bull. Groupe Loutres SFEPM, 3 : 7-8.
- REUTHER, C., 1981b
Premières données d'une enquête réalisée sur des Loutres en captivité.
Bull. Groupe Loutres SFEPM, 4 : 1-3.
- ROBEN, P., 1974
Zum Vorkommen des Otters, Lutra lutra (Linné, 1758) in der Bundes-
republik Deutschland.
Säugetierkd. Mitteil., 22 (1) : 29-36.
- SANDEGREN, F., 1981
Projet Loutres. Suède.
Bull. Groupe Loutres SFEPM, 3 : 9-10.
- SMIT, C.J. et A. VAN WIJNGAARDEN, 1976
Mammifères menacés en Europe.
Conseil de l'Europe. Coll. Sauvegarde de la Nature n° 10, 188 pp.
- SMITH, B.D., 1980
The effects of afforestation on the Trout of a small stream in
Southern Scotland.
Fish. Magnt., 11(2) : 39-58.
- STUBBE, M., 1977
Der Fischotter, Lutra lutra (L., 1758) in der D.D.R.
Zool. Anz., 199 (3-4) : 265-285.
- THOME, J.P. et M. THOME, 1981
Les pesticides et les métaux lourds comme facteurs de risque pour
la faune sauvage.
Rapport Ministère Affaires wallonnes, 157 pp. (inédit).
- THORNBACK, J., 1980
A draft community list of threatened species of wild flora and ver-
tebrate fauna. Part VII. Terrestrial mammals.
Nature Conservancy Council, London, pp. 192-319 (vol. 2).
- TROUKENS, W., 1979
Wetenswaardigheden over onze Otter (Lutra lutra).
Eliomys, 4 (3) : 67-68.

U.R.P., 1981

Analyse des aspects socio-économiques et écologiques de la pêche sportive dans la province de Liège en 1979.

Cahiers d'Ethologie appliquée. Coll. Enquêtes et Dossiers (1) Suppl. 1: 102 pp.

VAN WIJNGAARDEN, A. et J. VAN DE PEPPEL, 1970

De Otter, Lutra lutra (L.) in Nederland.

Lutra, 12 : 1-70.

VAN WIJNGAARDEN, A., V.VAN LAAR et M. TROMMEL, 1971

De Verspreiding van de nederlandse zoogdieren.

Lutra 13 (1-3) : 1-41, 64 cartes.

VEEN, J., 1975

Het voorkomen en enige gedragsverschijnselen van de Visotter, Lutra lutra (L., 1758) in Noord Holland.

Lutra, 17 (1-3) : 21-37.

WAYRE, P. et D.J. JEFFERIES, 1981

Réintroduction à l'état sauvage de Loutres élevées en captivité.

Bull. Groupe Loutres SFEPM, 4 : 4-6.

WEBB, J.B., 1975

Food of the Otter on the Somerset levels.

J. Zool., London, 177 : 468-491.



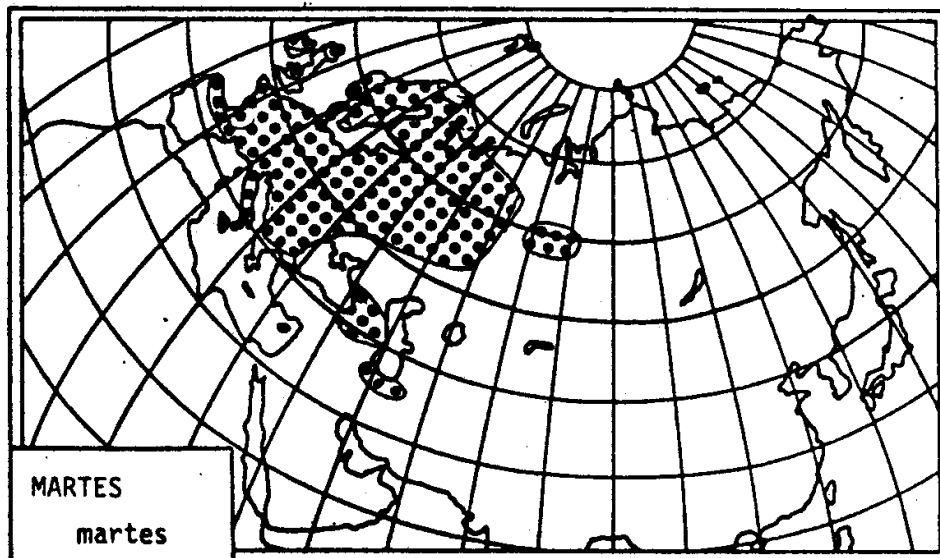
Loutre

LA MARTRE, Martes martes (L., 1758)

W. : Mâdrai, Matte, Maute, Mandraf
Nl. : Boommarter, Edelmarter
All. : Baumarder, Edelmarder
Angl. : Pine marten

1. REPARTITION MONDIALE (d'après HEPTNER et NAUMOV, 1974; CORBET, 1978)

La Martre se trouve dans toute l'Europe à l'exception de la Péninsule ibérique au sud des Pyrénées, de la Grèce et d'une grande partie du Royaume-Uni. Vers l'est, elle s'étend jusqu'à Novosibirsk. Elle est aussi dans le Caucase et le nord de l'Iran, au sud de la Mer Caspienne.



2. REPARTITION ET HABITAT EN WALLONIE ET DANS LES REGIONS VOISINES

2.1. Répartition

La carte de répartition de la Martre en Wallonie montre clairement que cette espèce est confinée au sud du pays. Sa présence y semble liée à l'existence de grands massifs boisés pas trop morcelés : Ardenne,

Gaume, Fagne-Famenne. En dehors de cette zone, on trouve de petites populations isolées au sein de contrées boisées : bois de Dave au sud-est de Namur, bois de Tihange-Huy et Fourons. Au nord du sillon Sambre et Meuse, la présence de la Martre est tout à fait exceptionnelle.

En Flandre, l'espèce semble être d'une extrême rareté, mais elle est observée assez régulièrement dans les pinèdes du nord de la Campine (Administration des Eaux et Forêts, 1975; TROUKENS, 1975 et 1979. Aux Pays-Bas, la Martre a connu une forte régression depuis 1960 et sa présence n'est plus signalée que dans le Zuid-Limburg et dans les régions proches de la frontière allemande (Drenthe, Twenthe, est du Brabant septentrional) (VAN WIJNGAARDEN et al., 1971; VAN WIJNGAARDEN, 1975).

2.2. Habitat

Contrairement à la Fouine, la Martre n'est pas une espèce thermophile : on peut la rencontrer dans des régions où les conditions climatiques sont très rigoureuses (BAKEEV, 1972). On ne l'observe que très rarement au voisinage des habitations et sa présence paraît presque exclusivement liée à l'existence de massifs forestiers assez importants avec, semble-t-il, une prédilection pour les forêts caducifoliées ou mixtes (CORBET et SOUTHERN, 1964). Elle y exploite les moindres recoins ou cavités pour abriter son nid : arbres creux, anciens terriers, aires de rapaces abandonnées, nichoirs à Chouettes hulottes, vieux nids d'Ecureuil, trous de pics (DOUCET, 1967; DACHY et al., 1969; VON KROTT, 1973; PELIKAN et VACKAR, 1978).

3. EVOLUTION DES POPULATIONS EN REGION WALLONNE

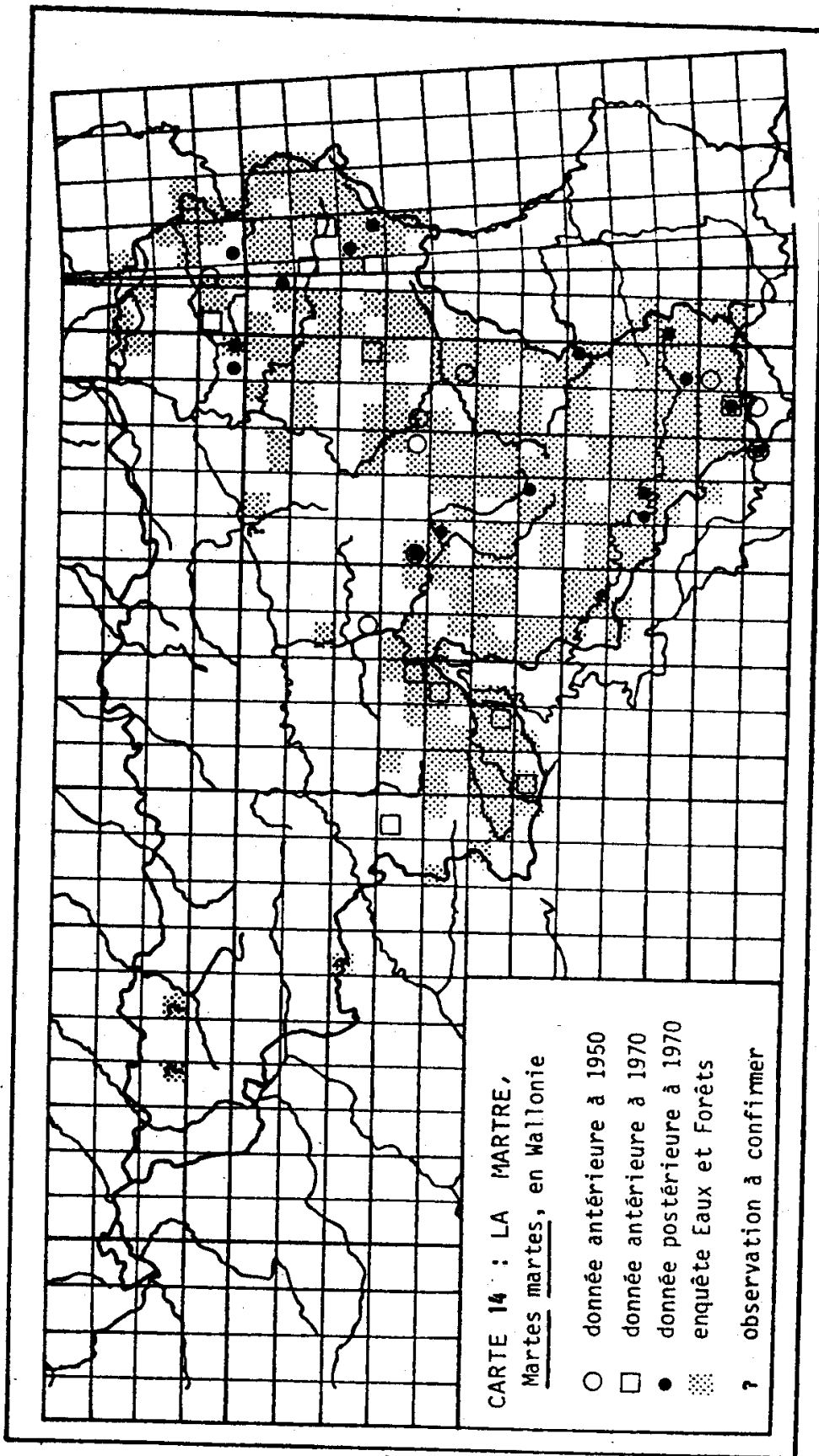
3.1. Statut ancien

Dans sa faune belge, de SELYS-LONGCHAMPS (1842) écrit que la Martre ne se trouve qu'en Ardenne. Sans doute confondait-il sous ce terme la Gaume, l'Ardenne proprement dite et au moins une partie de la Famenne. FRECHKOP (1959) la signale dans les provinces de Liège, Mons et Luxembourg au sud d'une ligne Dinant-Verviers.

Au Grand-Duché de Luxembourg, FERRANT (1931) la considère comme très rare bien que ne manquant dans aucun massif forestier de quelque importance.

3.2. Statut actuel

En 1974, l'Administration des Eaux et Forêts réalisait une enquête sur la répartition des carnivores sauvages dans les différents cantonnements. Si on prend garde à ne pas accorder trop d'importance aux frontières administratives, on peut constater que la situation décrite à l'époque correspond sensiblement à celle que nous connaissons aujourd'hui. L'aire de répartition de la Martre en Belgique ne s'est donc guère modifiée depuis plus d'un siècle. En ce qui concerne d'éventuelles fluctuations de la densité, nous n'avons trouvé aucun renseignement. Signalements néanmoins que tous les préposés forestiers qui nous ont révélé la présence de la Martre ont indiqué que cet animal était rare ou peu abon-



dant. Au niveau européen, son statut est mal connu, mais elle est considérée par beaucoup comme vulnérable (THORNBACK, 1980).

3.3. Statut légal

La Martre est considérée par la loi de 1882 sur la chasse comme "autre gibier". Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse sont fixées annuellement par arrêté ministériel. Jusqu'en 1973, cette chasse était ouverte toute l'année. Actuellement, elle n'est plus autorisée.

L'Arrêté royal du 10.02.1967 portant règlement de police sanitaire de la rage permet au Ministre de l'Agriculture d'ordonner sa destruction dans les communes ou régions qu'il détermine. La Martre figure à l'annexe 3 de la convention de Berne.

4. FACTEURS DE RISQUE ET CAUSES DE REGRESSION

L'homme est le principal responsable de la diminution des effectifs de cette espèce dans nos contrées. Avant l'interdiction de la chasse, elle subissait une pression de piégeage fort importante. En Grande-Bretagne, sa régression est notamment due à la chasse pour "le sport" et pour la fourrure (LANGLEY et YALDEN, 1977). En Belgique, peu après 1945, une peau de Martre rapportait au piégeur environ 500 FB (A. LEJEUNE, comm. pers.). A l'heure actuelle, une peau se vendrait plus de 100 FF chez nos voisins du sud. On comprend dès lors que malgré l'interdiction, certains continuent à la tirer ou à la piéger. Mais la raison principale de son déclin est probablement le rajeunissement intensif des forêts où elle vit : sa densité chute en effet suite à l'abatage des forêts matures ou mi-matures et à leur remplacement par des peuplements jeunes (CORBET et SOUTHERN, 1964; WAISFELD, 1972; GRAKOV, 1973, 1978a et 1978b; LANGLEY et YALDEN, 1977). La Martre pourrait également souffrir des dérangements en forêt consécutifs

- au développement du tourisme et de la récréation dans les forêts;
- à la pratique du motocross dans les bois;
- aux lotissements sur parcelles boisées, parfois situés en plein coeur d'immenses massifs boisés (cas des bois du Seigneur et de Revleumont à Senzeille-Cerfontaine et du bois de Roly pour ne citer que ceux-là);
- au développement anarchique des villages de vacances et des résidences de week-end en forêt ou à la lisière de ces dernières.

5. PROPOSITIONS POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE

La Martre joue un rôle important dans les écosystèmes forestiers : les études consacrées à son régime alimentaire démontrent de façon évidente son influence sur les populations de rongeurs (Ecureuil, Mulots, Campagnol roux ...) (LOCKIE, 1961; GOSZCZYNSKI, 1976). Lorsque ceux-ci sont trop nombreux, ils peuvent occasionner d'importants dégâts aux arbres (écorçage, cisailage des bourgeons). Ce mustélidé complète donc l'action des rapaces pour limiter les petits rongeurs et empêcher leurs pullulations. A ce titre, la Martre mérite la même protection que ces oiseaux, d'autant plus que ses déprédations aux animaux dits "gibiers" sont très rares (GOSZCZYNSKI, 1976). Enfin, étant donné qu'elle évite la proximité des habitations (WAECHTER, 1975), elle ne s'en prend que très rarement aux poulaillers et autres petits élevages.

Les mesures que nous proposons afin d'assurer la protection de cette espèce sont les suivantes :

- donner à la Martre le statut légal d'espèce protégée, et donc la soustraire aux législations sur la chasse et sur la police sanitaire de la rage;
- revoir la gestion forestière en fonction des impératifs de la conservation de la nature en pratiquant notamment des rotations de parcelles à intervalles plus grands (ne pas permettre le rajeunissement trop rapide des forêts);
- interdiction totale de l'utilisation d'appâts empoisonnés;
- réserver des zones forestières dont l'accès soit sévèrement limité;
- faire un gros effort d'éducation du public afin que diminue le nombre de personnes qui font du tourisme en forêt sans avoir connaissance des perturbations qu'ils peuvent y occasionner;
- adopter des règlements urbanistiques interdisant les lotissements ou l'établissement de villages de vacances au coeur des massifs forestiers.
- imposer des limitations très sévères à la pratique des sports motorisés en forêt et d'une manière plus générale à la circulation des véhicules dans les massifs boisés.

R.M.LIBOIS
J.KALPERS

BIBLIOGRAPHIE

- Administration des Eaux et Forêts, 1974
Présence de Carnivores sauvages (01.10.70-31.03.74) 9 cartes.
- BAKEEV, N.N., 1972
On the relation of the distribution of martens in the USSR to bioclimatic factors (en russe).
Bull. Moskovskogo Obsh. Ispyt. Prirody Otdel Biol., 77 (2) : 5-15.
- CORBET, G.B., 1978
The Mammals of the palearctic region : a taxonomic review.
British Museum, London, 314 pp.
- CORBET, G.B. et H.N. SOUTHERN, 1964
The handbook of British Mammals.
Blackwell sc. Publ., Oxford, 520 pp. (2è éd., 1977).
- DACHY, P.; E. DELMEE et P. SIMON, 1969
A propos de la Martre (Martes martes).
Aves, 6 (2) : 63-64.
- de SELYS-LONGCHAMPS, E., 1842
Faune belge.
Dessain, Liège, 310 pp.
- DOUCET, J., 1967
Reproduction de la Martre des sapins (Martes martes) dans l'Entre Sambre et Meuse.
Aves, 4 (5-6) : 164-165.
- FERRANT, V., 1931
Faune du Grand-Duché de Luxembourg. Mammifères.
Worré-Mertens, Luxembourg, 115 pp.

- FRECHKOP, S., 1959
Notes sur les Mammifères. 46. De la coexistence de la Martre et de la Fouine en Belgique.
Bull. Inst. roy. Sc. nat. Belg. 35 (7) : 16 pp.
- GOSZCZYNSKI, J., 1976
Composition of the food of Martens.
Acta theriologica, 21 (36) : 527-534.
- GRAKOV, N.N., 1973
Influence de l'exploitation forestière sur la Martre des forêts et l'Ecureuil.
Union int. Biol. Gibier. Actes Xè Congrès, Paris 3-7 mai 1971 : 277-283.
- GRAKOV, N.N., 1978a
Effect of concentrated clear fellings on the abundance of the Pine marten (Martes martes).
Bull. Mosk. Natur. (Biol. ser.) 83 (1) : 14-23.
- GRAKOV, N.N., 1978b
Long terme changes in the abundance of the Pine marten, Martes martes, and some pattern of this process (en russe).
Bull. Moskovskogo Obsch. Ispyt. Prirody Otd. Biol. 83 (3) : 46-56.
- HEPTNER, V.G. et N.P. NAUMOV, 1974
Die Säugetiere der Sowjetunion. Band II.
Fischer Verlag, Jena, 1006 pp.
- LANGLEY, P.J.W. et D.W. YALDEN, 1977
The decline of the rarer carnivores in Great Britain during the 19th century.
Mammal review, 7 (3-4) : 95-116.
- LOCKIE, J.D., 1961
The food of the Pine marten (Martes martes) in west Ross-Shire, Scotland.
Proc. zool. Soc., London, 136 : 187-195.
- PELIKAN, J. et J. VACKAR, 1978
Densities and fluctuations in numbers of Red fox, Badger and Pine marten in the "Bucin" forest.
Folia zool., 27 (4) : 289-303.
- THORNBACK, J., 1980
A draft community list of threatened species of wild flora and Vertebrate fauna. Part VII. Terrestrial mammals.
Nature Conservancy Council London : 192-319 (Vol. 2).
- TROUKENS, W., 1975
De verspreiding van de Carnivoren in Vlaanderen.
't Wieltje, 7 : 159-176.
- TROUKENS, W., 1979
Gegevens over de verspreiding van de boom-en steenmarter in Vlaanderen.
Eliomys, 4 (3) : 69.
- VAN WIJNGAARDEN, A.; V. VAN LAAR et M. TROMMEL, 1971
De verspreiding van de nederlandse zoogdieren.
Lutra, 13 (1-3) : 1-41, 64 cartes.
- VAN WIJNGAARDEN, A., 1975
De nederlandse landroofdieren.
Wetensch. Meded. koninkl. nederl. Verenig. n° 106, 28 pp.

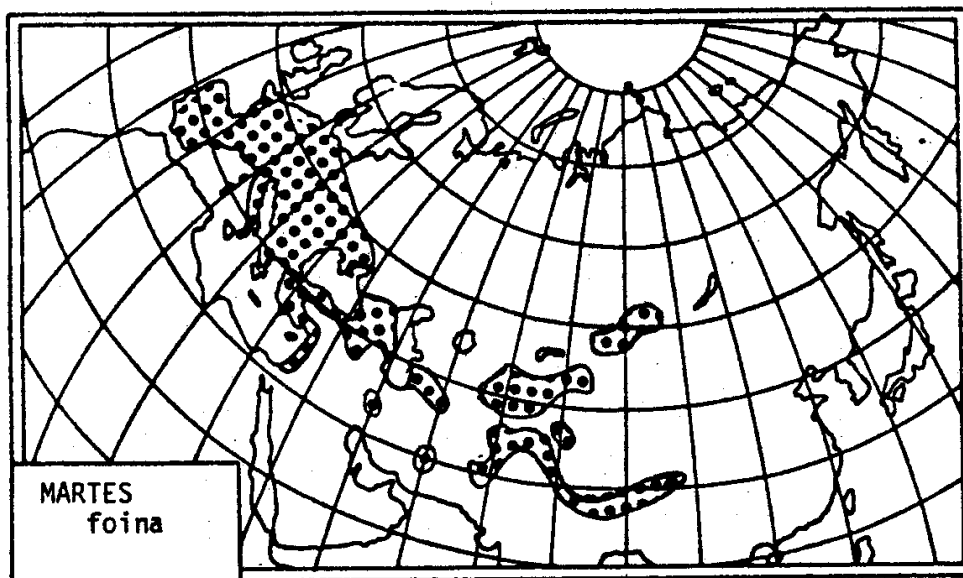
- VON KROTT, P., 1973
Die Fortpflanzung des Edelmarders (Martes martes L.) in freien
Wildbahn.
Z. f. Jagdwiss., 19 : 113-117.
- WAECHTER, A., 1975
Ecologie de la Fouine en Alsace.
Terre et Vie, 29 : 399-467.
- WAISFELD, M.A., 1972
The effect of felling on the abundance of Pine martens.
Bjull. Moskovskogo Obsch. Ispyt. Prirody Otdel Biol. 77 (5) :
29-39.

LA FOUINE, Martes foina (ERXLEBEN, 1777)

W. : Faïne, Fawenne, Faienne, Fawinne
N. : Fluwijn, Steenmarter
All. : Steinmarder, Hausmarder
Angl. : Stone marten

1. REPARTITION MONDIALE (d'après HEPTNER et NAUMOV, 1974 et CORBET, 1978)

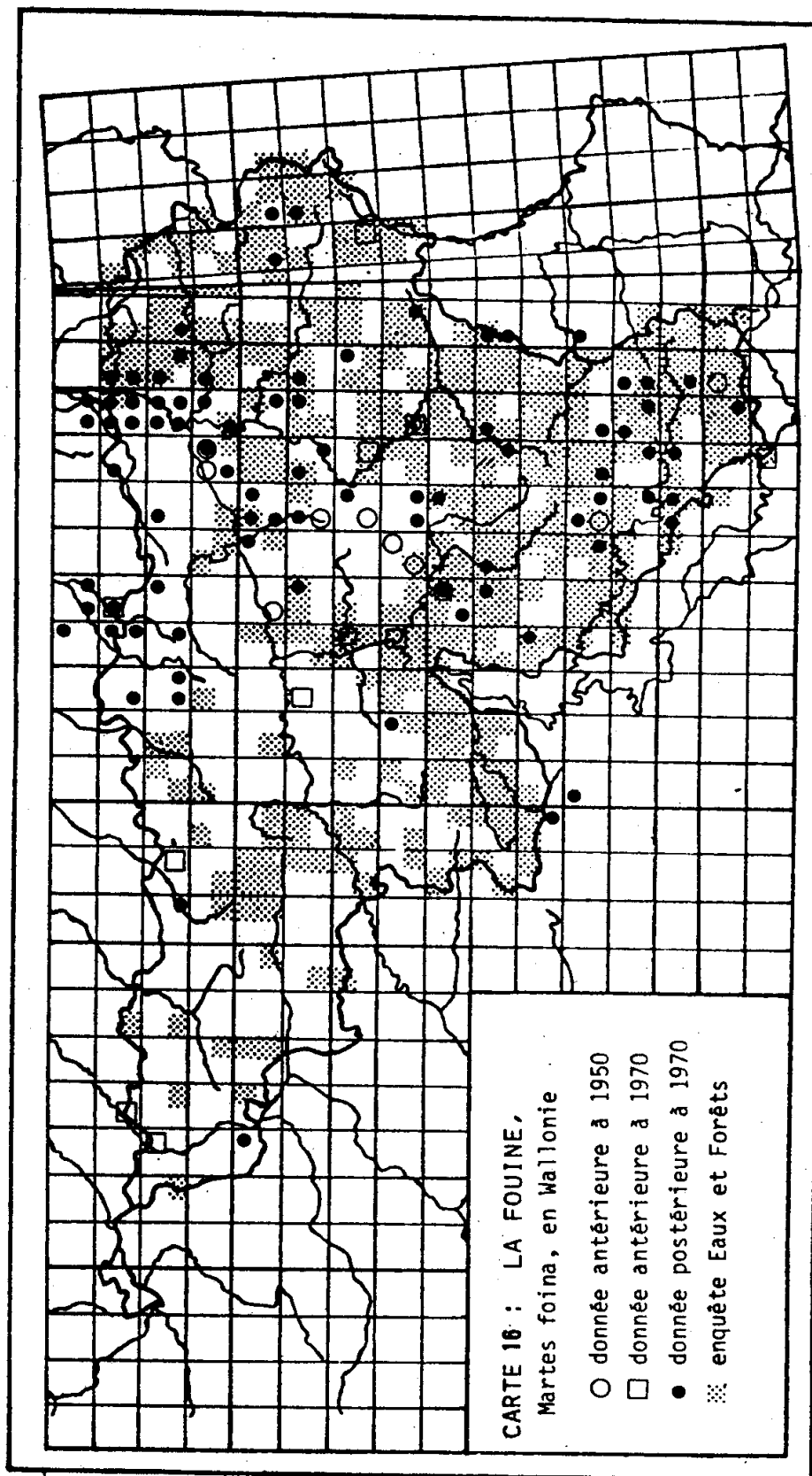
L'aire de répartition de la Fouine s'étend des Pyrénées au Caucase et se prolonge en Asie par les chaînes de l'Himalaya et de l'Altaï. La Fouine est absente des îles britanniques, de la Scandinavie et n'occupe parmi les îles de la Méditerranée que Chypre, Corfou et Rhodes.



2. REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET HABITAT EN WALLONIE ET DANS LES REGIONS VOISINES

2.1. Répartition

La Fouine se trouve dans toute la Wallonie, à l'exception peut-être du Hainaut occidental où elle n'est que rarement signalée.



Elle n'est pas commune et n'est assurément pas présente dans chaque village comme pourrait le laisser croire la carte présentée ici. Ses déplacements peuvent être importants et un même animal peut se faire remarquer dans plusieurs villages à la même époque. La Fouine paraît toutefois plus fréquente en Gaume et dans la région liégeoise qu'ailleurs. Au nord du sillon Sambre et Meuse, son aire de répartition paraît morcelée mais cet animal est très connu dans certains villages, notamment en Hesbaye ... où il se signale par ses intrusions dans les poulaillers.

En Flandre, la Fouine est rarement observée en-dehors du Sud-Est de l'arrondissement de Louvain (TROUKENS, 1975 et 1979; ROBIJNS, 1977 et 1979).

Aux Pays-Bas, la Fouine a disparu de la presque totalité du territoire. Sa présence est sporadique le long de la frontière allemande jusqu'aux environs de Enschede (Twente). Elle est cependant restée commune dans le Zuid-Limburg (VAN WIJNGAARDEN et al., 1981; VAN WIJNGAARDEN, 1975).

2.2. Habitat

Les noms anglais, allemand et néerlandais de la Fouine signifient "martre des pierres". C'est en effet dans des milieux rocheux (carrières, ruines, éboulis, biotopes souterrains) qu'on la rencontre généralement. Selon BAKEEV (1972), la Fouine serait une espèce thermophile et rechercherait ces endroits pour s'abriter de variations thermiques trop importantes. A cet égard, les cavités souterraines sont bien tamponnées. La Fouine se trouve aussi dans des maisons abandonnées, les greniers de certaines maisons et les combles des églises. On l'a remarquée en ville (Huy, Liège) ou dans les banlieues proches (Jupille, Rocourt). Le caractère anthropophile de cette espèce s'explique peut-être par la recherche de milieux thermiquement favorables (WAECHTER, 1975; BAUMGART, 1977).

3. EVOLUTION DES POPULATIONS EN REGION WALLONNE

3.1. Statut ancien

En 1842, de SELYS LONGCHAMPS écrit que la Fouine est très commune partout. C'est également l'avis de DEBY (1848). FERRANT (1931) signale qu'elle est présente partout au Grand Duché sans être commune nulle part.

3.2. Statut actuel

Depuis 150 ans, l'aire de dispersion de la Fouine s'est considérablement rétrécie puisque cette espèce ne se trouve pratiquement plus qu'en Wallonie. D'après un document de l'Administration des Eaux et Forêts daté de 1974, la Fouine était présente, à l'époque, dans la province d'Anvers et encore largement répandue dans le Hainaut. A l'heure actuelle, ce n'est certainement plus le cas. Au cours des dix dernières années, l'aire de répartition de la Fouine s'est donc encore rétrécie, à moins que le document des Eaux et Forêts n'ait été trop optimiste et qu'il y ait eu confusion avec la Martre dans la Campine anversoise.

3.3. Statut légal

La Fouine est visée par la loi de 1882 sur la chasse qui la considère comme "autre gibier". Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse sont fixées annuellement par arrêté ministériel. Jadis, cette chasse était ouverte toute l'année, mais depuis 1973 elle n'est plus permise.

La fouine est également concernée par l'arrêté royal du 10.02.1967 portant règlement de police sanitaire de la rage et qui dit (art. 16) que "dans les communes ou régions qu'il détermine, le Ministre de l'Agriculture peut ordonner la destruction des carnassiers sauvages (renards ..., belettes, fouines,...)". Elle est reprise à l'annexe 3 de la convention de Berne.

4. FACTEURS DE RISQUE ET CAUSES DE REGRESSION

Si en certaines régions d'Europe la Fouine connaît une certaine expansion (RYABOV, 1976), il n'en est pas de même chez nous. Le déclin de cette espèce est lié à l'homme et à ses activités. Tout comme la Martre, la Fouine a été chassée pour sa fourrure, très appréciée en pelletterie; elle a ensuite été systématiquement détruite car elle était considérée comme nuisible. Elle était tirée, piégée ou empoisonnée ...

De nos jours, et en dépit de la protection passive dont elle jouit, elle est encore poursuivie par de nombreux gardes-chasse et par des particuliers qu'elle incommodé (bruit dans les greniers, vol d'oeufs, massacre de volailles...).

En ville, où elle se nourrit de pigeons, d'ordures ménagères et surtout de rats (HAINARD, 1961; VAN WIJNGAARDEN, 1975; RYABOV, 1976), elle pourrait pâtir de l'utilisation d'anticoagulants employés dans les opérations de dératisation.

5. PROPOSITIONS POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE

La notion archaïque d'animal "nuisible" n'est plus acceptable et l'argumentation visant à classer la Fouine parmi les "indésirables" n'est étayée que par des légendes et des faits à caractère anecdotique. Le rôle de la Fouine dans la limitation des rongeurs anthropophiles et déprédateurs de cultures a été maintes fois démontré (WAECHTER, 1975; GOSZCZYNSKI, 1976; CHOTOLCHU et al., 1980). Elle consomme de surcroît force fruits et baies tels que cerises, prunes, myrtilles, pommes et raisins (HAINARD, 1961; WAECHTER, 1975). Il semblerait, selon AMORES (1980), que la Fouine exerce aussi une prédation sur des jeunes carnivores. Elle occasionne peu de dommages aux animaux dits "gibiers" (VAN WIJNGAARDEN, 1975); les chasseurs ne devraient donc rien lui reprocher. Par contre, ses incursions dans les poulaillers, suivies de sanglantes tueries, lui ont fait une très mauvaise réputation. Les mouvements des futures proies agiraient comme un stimulus déclencheur du comportement de prédation chez la Fouine. Ces massacres s'expliquent donc : l'animal, par son irruption dans un poulailler, provoque une panique générale et ne s'arrête de tuer que lorsque plus rien ne bouge (WAECHTER, 1975).

Les mesures que nous proposons en vue de la conservation de l'espèce sont les suivantes :

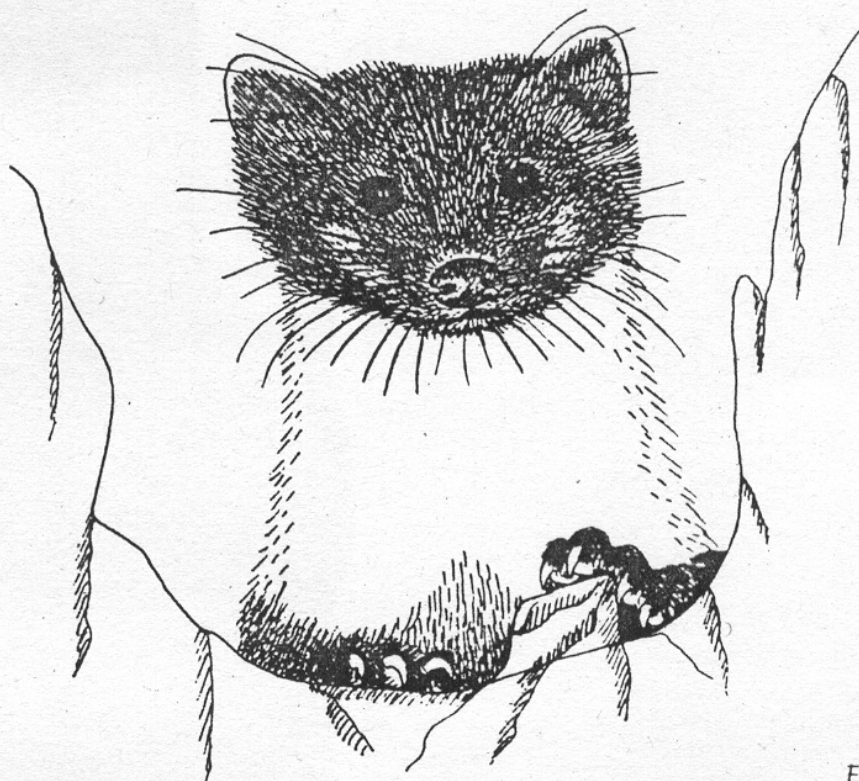
- accorder à la Fouine le statut légal d'espèce protégée et la soustraire à la législation sur la prophylaxie antirabique;
- interdire l'utilisation de pièges et d'appâts empoisonnés;
- diffuser dans le grand public les résultats des recherches sur l'écologie de la Fouine, sur son rôle régulateur des populations de petits mammifères; faire connaître les astuces permettant d'éloigner les Fouines jugées indésirables sans attenter à leur vie (p. ex. : badigeonnage avec du pétrole ou du parfum des passages empruntés par l'animal ou dépôt de boules de naphthaline à proximité).

J. KALPERS
R.M. LIBOIS

BIBLIOGRAPHIE

- Administration des Eaux et Forêts, 1974
Présence de carnivores sauvages (01.01.70 - 31.03.74) 9 cartes.
- AMORES, F., 1980
Feeding habits of the Stone marten Martes foina (Erxleben, 1977) in South Western Spain.
Säugetierkd. Mitteil., 28 (4) : 316-322.
- BAKEEV, N.N., 1972
On the relation of the distribution of martens in the USSR to bioclimatic factors (en russe).
Bjull. Moskovskogo Obsh. Ispyt. Prirod. Otdel Biol., 77 (2) : 5-15.
- BAUMGART, G., 1977
Densité et distribution de quelques carnivores d'Alsace en zone forestière.
Publ. Centre Init. Nature Env. Ried, Muttersholtz, 22 pp.
- CHOTOLCHU, N., STUBBE, M., DAWAA, N., 1980
Der Steinmarder Martes foina (Erxl., 1777) in der Mongolei.
Acta theriologica, 25 (10) : 105-114.
- CORBET, G.B., 1978
The Mammals of the Palearctic region : a taxonomic review.
British Museum, London, 314 pp.
- DEBY, J., 1848
Histoire naturelle de la Belgique. Tome I. Mammifères.
Ed. Ajamar, Bruxelles, 198 pp.
- DE SELYS LONGCHAMPS, E., 1842
Faune belge.
Dessain, Liège, 310 pp.
- FERRANT, V., 1931
Faune du Grand Duché de Luxembourg. Mammifères.
Worré-Mertens, Luxembourg, 115 pp.
- GOSZCZYNSKI, J., 1976
Composition of the food of Martens.
Acta theriologica, 21 (36) : 527-534.
- HAINARD, R., 1961
Mammifères sauvages d'Europe. Vol. 1.
Ed. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 320 pp. (2è éd., 1971).

- HEPTNER, V.G. et NAUMOV, N.P., 1974
Säugetiere der Sowjetunion. Band II.
Fischer Verlag, Jena, 1006 pp.
- ROBIJNS, J., 1977
Zoogdieren in de zuidoosthoek van het arrondissement Leuven in 1977.
Eliomys, 2 (4) : 72.
- ROBIJNS, J., 1979
Zoogdieren in de zuidoosthoek van het arrondissement Leuven in 1978.
Eliomys, 4 (3) : 70.
- RYABOV, L.S., 1976
The Stone marten (Martes foina) and the Pine marten (Martes martes)
in the Voronezh Oblast. (en russe).
Bjull. Moskov. Obsh. Ispyt. Prirody/Otdel Biol. 81 (4) : 24-37.
- TROUKENS, W., 1975
De Verspreiding van de carnivoren in Vlaanderen.
Wielewaaltje, 7 : 159-176.
- TROUKENS, W., 1979
Gegevens over de verspreiding van de boom-en steenmarter in Vlaanderen.
Eliomys, 4 (3) : 69.
- VAN WIJNGAARDEN, A., VAN LAAR, V. et M. TROMMEL, 1971
De verspreiding van de nederlandse zoogdieren.
Lutra, 13 (1-3) : 1-41, 64 cartes.
- VAN WIJNGAARDEN, A., 1975
De nederlandse landroofdieren.
Wetensch. Meded. konink. nederl. Veren. n° 106, 28 pp.
- WAECHTER, A., 1975
Ecologie de la Fouine en Alsace
Terre et Vie, 29 : 399-457.



Fouine

LA GENETTE, Genetta genetta (L., 1758)

N. : Genetkat
All. : Ginsterkatze
Angl. : Common genet

1. REPARTITION MONDIALE

La Genette occupe l'Afrique, à l'exception du Sahara, de la zone équatoriale, du plateau abyssin et de l'est de la Tanzanie. On la trouve en Arabie et au Proche-Orient (DORST et DANDELLOT, 1972).

En Europe, son aire de répartition comprend les Baléares, la Péninsule ibérique et le sud-ouest de la France, jusqu'à la Loire au nord et au Rhône à l'est. Toutefois, de nombreuses observations ou captures ont été réalisées en dehors de cette aire : dans les départements situés juste au-delà des deux fleuves mais aussi en Alsace, en Suisse et dans le sud-ouest de l'Allemagne (SCHAUBENBERG, 1966).

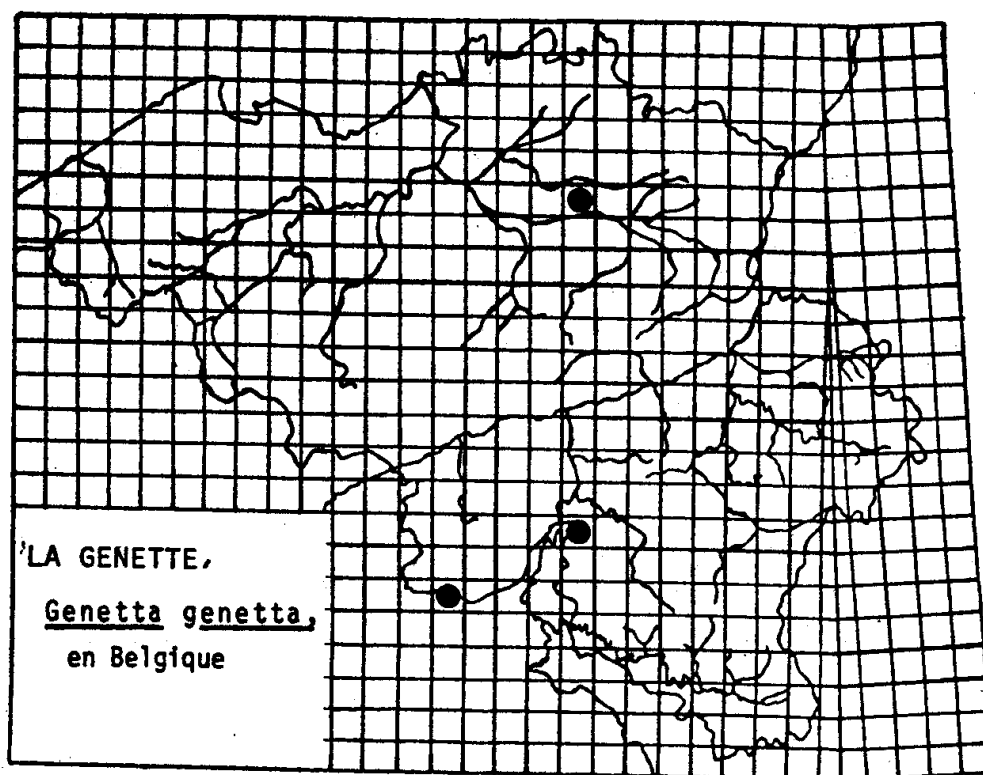
Plus près de chez nous, CHAIGNEAU (1947) signale une capture à Marchais, dans l'Aisne (22.11.1934) et NIORT (1951), une autre dans le Nord (bois de Verlinghem, 27.04.1949). Aux Pays-Bas, la Genette a été mentionnée deux fois, à savoir le 15.04.1934 à Bilthoven (1 ex. échappé de captivité) et en novembre 1969 à Botshol (VAN WIJNGAARDEN, 1975).

2. REPARTITION EN BELGIQUE

En Belgique, un premier exemplaire a été tué à Rièzes en mars 1925 (LAMEERE, 1925), un autre à Aarschot le 10.02.1928 (DUPOND, 1928) et un troisième non loin de là à Langdorp-Rillaar le long d'un bras mort du Demer en décembre 1974 (TROUKENS, 1975). LIBOIS et QUESTIAUX (1980) relatent la découverte d'une quatrième genette à Mahoux (Mesnil Saint Blaise) le 20 novembre 1975.

La Genette est donc une espèce qui ne se trouve qu'accidentellement en Belgique.

Il reste à savoir si les animaux qui y furent rencontrés sont parvenus chez nous de façon naturelle ou s'il s'agit d'individus échappés de captivité. Cette dernière hypothèse nous paraît la plus plausible en raison de la distance séparant la Belgique de la limite septentrionale de l'aire de distribution continue de cette espèce.



3. BIBLIOGRAPHIE

- CHAIGNEAU, A., 1947
Les animaux nuisibles.
Ed. Maison rustique. Paris, 192 pp.
- DORST, J. et DANDELLOT, P., 1972
Guide des grands Mammifères d'Afrique.
Ed. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 286 pp.
- DUPOND, Ch., 1928
Une nouvelle capture de la Genette en Belgique.
Ann. Soc. roy. Zool. Belg., 59, 3-4, pp. 91-94.
- LAMEERE, A., 1925
Brève communication.
Ann. Soc. roy. Zool. Belg., 56, 1, pp. 7-8.
- LIBOIS, R.M. et QUESTIAUX, M., 1980
De nouveau une Genette en Belgique.
Naturalistes belges, 61, pp. 293-294.
- NIORT, P., 1951
Ethologie et répartition actuelle de la Genette en France.
Bull. Soc. Hist. nat. Toulouse, 86, pp. 201-206.
- SCHAUENBERG, P., 1966
La Genette vulgaire (Genetta genetta). Répartition géographique en Europe.
Mammalia, 30, pp. 371-396.
- TROUKENS, W., 1975
De verspreiding van de Carnivoren in Vlaanderen.
Wielewaaltje, 7, pp. 159-176.
- VAN WIJNGAARDEN, A., 1975
De nederlandse landroofdieren (Carnivora).
Koninklijke nederlandse natuurhistorische Vereniging.
Wetensch. Meded. n° 106, 28 pp.

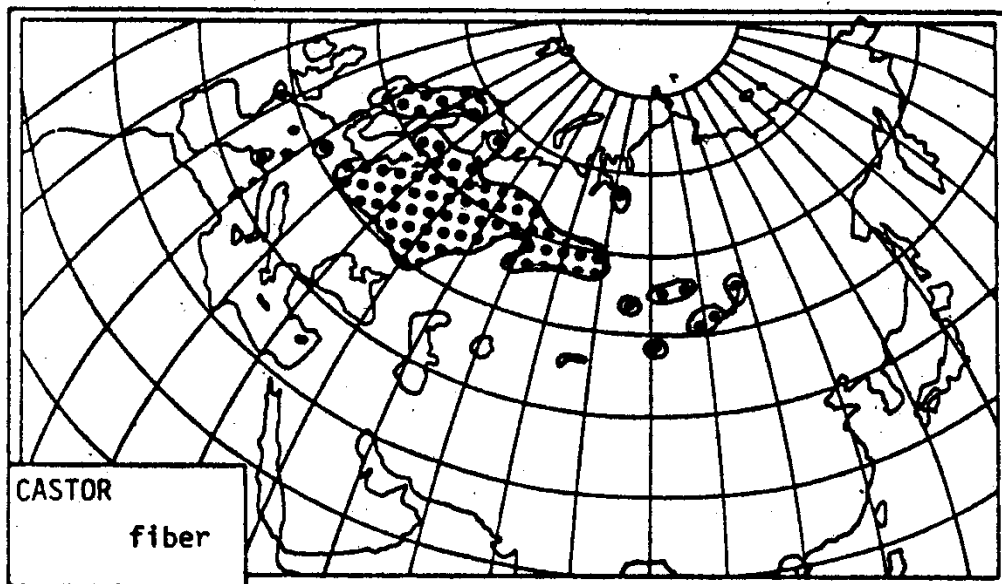
LE CASTOR, *Castor fiber* (L., 1758)

W. : Bive
Nl. : Bever
All. : Biber
Angl. : Beaver

1. REPARTITION MONDIALE

Le Castor occupait pratiquement toute la région paléarctique, de l'Irlande à la Mongolie, des toundras nordiques aux steppes du sud.

Au début du 20^e s., il ne subsistait plus en Europe que dans quelques rares régions : basse vallée du Rhône, Elbe entre Wartenburg et Magdeburg, Vistule près de Rybaki, rivières du sud de la Norvège, cours supérieur du Dniepr, Don, Petchora, Dvina et Voronej (HAINARD, 1962; SMIT et VAN WIJNGAARDEN, 1976; BESUCHET, 1978).



A l'heure actuelle, il jouit d'une protection légale où qu'il se trouve et des programmes de repeuplement ont été entrepris dans de nombreux pays, de sorte que son aire de répartition s'est élargie et que ses effectifs augmentent : de quelques centaines en 1920, ils sont passés à plus de 50.000 (MALLINSON, 1978).

En France le Castor a recolonisé une partie du bassin inférieur du Rhône et a été réintroduit dans les bassins de la Brennilis (Bretagne, 1967), de la Seine (Haute Marne : 1968), du Rhin (Mulhouse, 1970) et de la Loire (Poitou : 1970; Sologne, 1972; Haute Loire, 1976) (RICHARD, 1965; SCHMITZ, 1976; SMIT et VAN WIJNGAARDEN, 1976). En Suisse, la ligue genevoise pour la protection de la nature a déployé d'immenses efforts pour le réintroduire dans la Versoix (1958). Cette action a ensuite été imitée dans les cantons de Neuchâtel (1962), d'Argovie (1965), de Vaud (1972) et du Valais (1973) (BLANCHET, 1977; BESUCHET, 1978). En Allemagne de l'Ouest également, des repeuplements ont eu lieu dans la vallée du Rhin (Karlsruhe : 1979) et au centre d'élevage de Neustadt, sur le Danube (1970-1975) (SCHNEIDER et RIEDER, 1981). Dans ce pays, de même qu'en Suisse d'ailleurs, ce ne furent pas toujours des Castors originaires du Rhône qu'on transplanta : à Neustadt et en Basse-Saxe (1980), on utilisa des individus de souche polonaise (SCHNEIDER et RIEDER, 1981) tandis qu'en Argovie (1964-1971) et en Thurgovie (1966-1968) à Neustadt, Nüremberg, Simbach et Oberschwaben les Castors choisis provenaient de Norvège (BLANCHET, 1977; BESUCHET, 1978; SCHNEIDER et RIEDER, 1981).

La population de l'Elbe (RDA) qui s'est maintenue n'a pas été sollicitée en vue de pareilles expériences bien qu'à Schwerin des Castors (polonais) aient été réintroduits (SMIT et VAN WIJNGAARDEN, 1976).

En Norvège, les populations originelles de Castors augmentent depuis quelques années et l'espèce a été réimplantée dans le nord du pays. La souche norvégienne a servi à des réintroductions entreprises en Suède dès 1922 (HAMILTON, 1962) et en Finlande dès 1935. En Suède, la population actuelle compterait 7.500 têtes (LAHTI et HELMINEN, 1974). En URSS, le Castor a été réacclimaté en maints endroits et notamment en Lithuanie (PALIONENE, 1965). Alors qu'au début du siècle ses effectifs étaient voisins de 1900, en 1964 ils étaient estimés à environ 40.000 individus (SMIT et VAN WIJNGAARDEN, 1976).

Enfin, des lâchers de Castors canadiens, Castor canadensis, ont été effectués en Allemagne de l'Est (Dinnies), en Finlande et en Pologne (Olsztyn) (HAINARD, 1962; SMIT et VAN WIJNGAARDEN, 1976). La question de savoir si Castor fiber et C. canadensis font partie ou non de la même espèce reste controversée. HAINARD (1962) et RICHARD (1975) signalent des cas d'hybridation en captivité, mais RICHARD attire l'attention sur des différences de comportement entre les deux formes. LAVROV et ORLOV (1973, cités par SCHMITZ, 1976) pensent que même en élevage, l'hybridation ne se produit pas et ont mis en évidence des différences dans le matériel chromosomique des deux Castor. LAHTI et HELMINEN (1974) ont observé que la colonisation de C. canadensis progressait plus vite et se faisait au détriment de celle de C. fiber.

2. REPARTITION EN BELGIQUE

La distribution ancienne de cette espèce en Belgique n'est pas connue, mais nous disposons de deux moyens pour l'esquisser :

- les fouilles qui ont mis à jour un certain nombre d'ossements fossiles ou subfossiles de Castors;
- la toponymie qui nous révèle que bien des endroits (localités, lieux-dits, noms de ruisseaux ...) tirent leur nom de l'ancien terme français "Bièvre", qui désignait le Castor, ou de la racine germanique du nom de cet animal.

Les énumérations des deux tableaux qui suivent ne sont pas exhaustives. Elles mériteraient d'être complétées par un recensement complet des fouilles qui ont livré des restes de Castors et par une enquête toponymique approfondie. Cette dernière révélerait sans aucun doute d'autres noms qui tirent leur origine du Castor. C'est peut-être le cas de bon nombre de noms en "Bier" (Ermeton sur Biert, Biercée, Bierges, Bierset, Bierwart ...). Quoi qu'il en soit, ces données laissent supposer que le Castor était répandu dans tout le pays et qu'il était vraisemblablement plus fréquent en basse Belgique.

Tableau 8. Fouilles ayant livré des ossements de Castor

Localité	Province	Epoque	Source
Harmignies	Ht.	Quaternaire	LERICHE, 1941
Falaën	Na.	Pleistocène supérieur	VAN BENEDEN, 1873
Furfooz	Na.	Pleistocène supérieur	VAN BENEDEN, 1873
Lécluse (Sluis)	Fl. occ.	Pleistocène supérieur	DEBRAY, 1877-1878
Remouchamps	Lg.	Azilienne	RUTOT, 1920
Liège	Lg.	Omalienne	CORDY, comm. pers.
Pommeroeul	Ht.	Galloromaine	CORDY, comm. pers.

3. EVOLUTION DES POPULATIONS EN BELGIQUE

Selon LERICHE (1941), c'est à l'époque de la formation de la tourbe que la fréquence du Castor atteint son apogée en Belgique et dans le nord de la France. Cette époque s'étend de la fin du Pleistocène à la fin de la période galloromaine. L'espèce aurait disparu de la région littorale lors de la dernière invasion marine, au IV^e siècle (DEBRAY, 1877-1878) mais elle s'est longtemps maintenue à l'intérieur du pays (LERICHE, 1941). Au XII^e s., elle aurait encore été signalée aux environs de Gand (VAN BENEDEN, 1873). De SELYS-LONGCHAMPS (1873) écrit que "Dans les vastes marécages de la Campine et des Flandres, se trouvait le Castor qui paraît avoir continué à y vivre jusque vers la fin du Moyen-Age"; tandis que DEBY (1848) signale la présence de l'espèce au milieu du XV^e s. à Beverlo. Pour VON LINSTOW (1908) et HINZE (1950), le Castor aurait encore vécu le long de la Meuse, en Belgique et en Hollande, jusqu'au 18^e s. au moins. Selon VAN WIJNGAARDEN (1966), la dernière mention de l'espèce dans notre pays remonterait à 1848 (capture dans le Brabant). HERRIN (comm. pers.) signale même une dernière capture en Lorraine belge vers 1890-1900. L'espèce se serait donc maintenue en Belgique jusqu'au 19^e s. mais il est raisonnable de penser que ses populations aient été fortement réduites bien avant cela, vraisemblablement déjà dès le 16^e s. C'est du moins la conclusion qui paraît s'imposer de l'examen des renseignements dont nous disposons sur sa situation dans les régions voisines. En Hollande, CLASON (1967) a répertorié de nombreux ossements datant de l'éonéolithique, de la période galloromaine et du Moyen Age. VAN WIJNGAARDEN (1966) a reconstitué l'aire de répartition du Castor aux Pays-Bas et donne le détail des dix-neuf dernières captures qui eurent lieu de 1742 à 1825 dans la région entre Lek et Meuse et dans le Gelderse Ijssel (Doesburg-Deventer).

Tableau 9. Toponymie.

NOM	TYPE	REGION	Cité par
<u>Wallonie</u>			
Berwine	ruisseau	Pays de Herve	QUENON, comm. pers.
Bevercé	village	Malmedy	-
Bierbach (?)	ruisseau	Arlon	HERRIN, comm. pers.
Biévène	village	Ath	LERICHE, 1941
Bièvre	village	Gedinne	"
Bivernelle	ruisseau	Hanzinelle	HERRIN, comm. pers.
<u>Bruxelles</u>			
Strombeek-Bever	village	Bruxelles	LERICHE, 1941
<u>Flandre</u>			
Bevel	village	Campine (Anvers)	LERICHE, 1941
Beveland	fle	Zélande	"
Bever	rivière	Flandre zélandaise	"
	village	Ninove	"
Beverbeek	lieu-dit	Campine limbourgeoise	"
	rivière	Affluent Dendre	"
Beverdijksvaart	canal	Furnes	"
Bevere	village	Audenarde	"
Beveren	village	Courtrai	"
	village	Roulers	"
	village	Furnes	"
Beveren-Houck	village	Nord (France)	"
Beveren Waes	village	Pays de Waes	"
Beverhoutsveld	lieu-dit	Bruges	"
Beverinck	ruisseau	Furnes	"
Beverinckvaart	canal	Furnes	"
Beverle	village	Malines	VAN WIJNGAARDEN, 1966
Beverloo	village	Campine (Limb.)	LERICHE, 1941
Bever	village	Rotselaar	"
Beversackere	lieu-dit	Ruiselede	VAN WIJNGAARDEN, 1966
		Zuienkerke	"
		Dentergem	"
Beverst	village	Campine (Limb.)	LERICHE, 1941

Jusqu'au XVI^e s., le Castor se trouvait presque partout en France et particulièrement dans l'Oise, la Somme, la Marne, la Saône, le Gardon, la Durance, le Rhône, la Seine et le Rhin (GERARD, 1871; RICHARD, 1965) mais, en deux siècles, sa régression fut telle qu'à la fin du XVIII^e s., le Castor ne se trouvait déjà plus qu'en Camargue (RICHARD, 1965); BUFFON (1829) le considérait comme très rare en France. Le dernier Castor du bassin parisien fut tué en 1888 sur l'Yonne (RICHARD, 1967). En Suisse, il s'est rapidement raréfié dans le courant du XVIII^e s. pour disparaître au début du XIX^e s. L'almanach helvétique en signale encore dans le Valais en 1820 (HAINARD, 1962; BESUCHET, 1978). En Allemagne fédérale, sa disparition était déjà constatée au XVI^e s. dans certaines régions et il était complètement exterminé au XIX^e s. Il a disparu d'Angleterre en 1188 et d'Ecosse un peu plus tard. C'est au XVI^e s. qu'il disparaissait d'Italie et au XVIII^e du centre de la Russie tandis qu'en Autriche, il s'est maintenu jusqu'au XIX^e (HAINARD, 1962; SCHNEIDER et RIEDER, 1981).

4. CAUSES DE REGRESSION

La raison essentielle de la disparition du Castor est la chasse à outrance qui lui a été faite (RICHARD, 1965; SMIT et VAN WIJNGAARDEN, 1976; BLANCHET, 1977; SCHNEIDER et RIEDER, 1981). Sa fourrure était appréciée en pelletterie; sa chair, considérée comme viande maigre, était consommable en période d'abstinence et l'on attribuait au castoréum, sécrétion odorante produite par les glandes cloacales de l'animal, de très nombreuses propriétés thérapeutiques. Il est d'ailleurs encore utilisé au Canada en pharmacie et dans la parfumerie (BLANCHET, 1977). Selon BREHM (1878), la queue du Castor était utilisée comme antispasmodique.

Le développement et parfois la survie même des populations relictuelles ou réintroduites est menacé par l'aménagement systématique des cours d'eau. En effet, le recalibrage et la rectification des rivières, de même que les ouvrages durs destinés à stabiliser les berges, détruisent son habitat. En aval des barrages, les variations tant imprévisibles que nombreuses du débit sont éminemment défavorables à l'installation et au maintien des Castors (EROME, 1977). L'assèchement des marais lui est également néfaste (SMIT et VAN WIJNGAARDEN, 1976) ainsi que l'enrésinement des fonds de vallées ou le déboisement des berges qui le privent de ses sources de nourriture (EROME, 1977; THORNBAC, 1980).

5. MESURES EN VUE DE LA CONSERVATION DE L'ESPECE

A partir de 1962, des recherches particulières concernant la distribution et l'écologie du Castor ont été entreprises sous l'égide de l'UICN afin de définir les mesures de protection qui s'imposent pour la conservation de l'espèce (VAN WIJNGAARDEN, 1965). Dans un document du Conseil de l'Europe sur les Mammifères menacés, SMIT et VAN WIJNGAARDEN (1976) soulignent la nécessité de maintenir la protection du Castor et souhaitent que sa réintroduction soit poursuivie dans la partie occidentale de son ancienne aire de dispersion. THORNBAC (1980) considère même la réintroduction comme une mesure essentielle de sauvegarde de l'espèce.

Pour autant qu'ils restent limités, les prélèvements effectués afin de fournir des individus à transplanter se font sans dommage pour les populations sauvages. Le Castor est en effet un animal territorial vivant en clan familial restreint et lorsqu'un milieu est saturé - c'est-à-dire qu'il n'offre plus la moindre possibilité d'établir un nouveau territoire viable - les Castors excédentaires sont condamnés à disparaître (BLANCHET, 1977).

Pour que la réintroduction se fasse avec succès, il convient de respecter certaines conditions :

1. La protection légale de l'espèce doit être assurée.
2. Un système d'indemnisation des dégâts doit être prévu (création d'un fonds spécial). Remarquons toutefois que l'importance de ces dégâts est fonction du site choisi. Ils sont insignifiants là où les cours d'eau sont bordés d'une végétation naturelle à forte densité de sali-

cacées; par contre, ils peuvent être sérieux dans les endroits où le Castor ne dispose pas de ressources alimentaires en suffisance et où il trouvera à proximité peupleraies, vergers ou cultures de maïs... Il existe cependant des moyens de protection efficaces et faciles à mettre en oeuvre (BLANCHET, 1977; HERRIN, 1979).

3. Il faut assurer une bonne information des populations proches du site choisi pour qu'elles prennent en charge la protection de la quiétude de "leurs castors" et que les particuliers sachent à qui s'adresser en cas de dégâts à prévenir ou à constater.
4. Le site de réimplantation doit être un milieu optimal pour le Castor (RICHARD, 1967; BLANCHET, 1977). L'habitat de l'espèce comprend un cours d'eau de pente inférieure à 6 % dont l'importance est suffisante pour immerger l'entrée du terrier et dont les berges meubles peuvent se prêter au creusement. La nourriture doit y être abondante. Le Castor mange surtout de petits arbres qui n'ont aucun intérêt économique (salicacées); il en consomme le feuillage, l'écorce, les pousses terminales et les bourgeons. En période estivale, il se nourrit aussi de plantes herbacées (Typha, Juncus, Filipendula, Petasites, Ranunculus ...) (HAINARD, 1962; RICHARD, 1965; NORTHOTT, 1971; SCHMITZ, 1976; BLANCHET, 1977). Généralement, il cherche sa pitance à moins de 30 mètres du cours d'eau (BLANCHET, 1977). REICHOFF (in THORNBACK, 1980) recommande le choix de sites où les saussaies occupent une surface d'au moins 20 ha répartis sur 2 à 6 km de berges afin de permettre la réintroduction d'au moins 10 couples par site, ces dix couples devant être relâchés sur une période maximale de 3 ans.

En plus des garanties qu'elle offre pour la sauvegarde de l'espèce, la réintroduction du Castor comporte plusieurs avantages, notamment la mise en valeur des rivières et plans d'eau : régulation du débit et surtout entretien des saussaies et de la végétation herbacée (COLLIER, 1965; SCHMITZ, 1976; BIernaux, 1977; GANTER, 1981). Le Castor freine aussi l'atterrissement des mares et étangs, il peut donc constituer un intéressant outil de gestion de ces milieux.

D'éventuelles pullulations de Castors ne sont pas à craindre : le potentiel reproducteur de l'espèce est faible (une seule portée de 3 à 4 j./an) et leur structure sociale est telle qu'elle interdit toute possibilité de surpopulation. De plus, le Castor se piège très facilement et son extermination de la plus grande partie de l'Europe démontre son extrême vulnérabilité et la facilité du contrôle de ses populations (HAINARD, 1962; BLANCHET, 1977).

En Belgique, il existe manifestement un certain intérêt pour sa réintroduction (SCHMITZ, 1976; BRENY, 1977; HULOT, 1978; HERRIN, 1979 et 1981) mais est-elle réellement possible ? Certains l'affirment (SCHMITZ, 1976; HULOT, 1978; HERRIN, 1979 et 1981). Toutefois, aucune étude d'un site précis n'a jusqu'à ce jour été réalisée en dehors de celle de SCHMITZ (1976) dont les conclusions ne sont d'ailleurs pas probantes. A priori, l'idée de la réintroduction du Castor en Belgique ne peut être rejetée mais toute tentative doit être précédée, cela va de soi, d'une étude approfondie de différents milieux et de leurs possibilités d'accueil durable des animaux. Il est évident que si l'éventualité se présente, l'expérience ne peut être tentée qu'avec l'espèce européenne (Castor fiber). A cet égard, il est regrettable que l'importa-

tion de Castors canadiens ne soit pas interdite par la loi belge. En effet, certains de ces animaux sont élevés par des particuliers ou exhibés dans des mini-zoos d'où ils sont susceptibles de s'évader. Ce 14 février 1982, un ex. fut d'ailleurs abattu à Cipllet (Hannut) et provenait vraisemblablement de "l'élevage" d'un particulier de la région (voir Vers l'Avenir du 19.02.82).

C. HALLET
R.M. LIBOIS

BIBLIOGRAPHIE

- BESUCHET, C., 1978
Réintroduction en Suisse de Platypsyllus castoris RITS (Coleoptera, Leptinidae).
Bull. Soc. entom. suisse, 51 : 291-292.
- BIERNAUX, J., 1977
Les retenues d'eau. In Le Castor en Belgique, mythe ou réalité ?
Breny éd., Fac. Sc. agron. Gembloux : 12-18.
- BLANCHET, M., 1977
Le Castor et son royaume.
Ligue suisse Protection nature, Bâle, 242 pp.
- BREHM, 1878
La vie des animaux. I. : les mammifères.
Baillièrè, Paris.
- BRENY, R., 1977
Le Castor en Belgique. Mythe ou réalité ?
Rapport de séance de la table ronde du 10 juin 1977, Fac. Sc. agr.
Gembloux, 28 pp.
- BUFFON, 1829
Oeuvres complètes mises en ordre par M. le Comte de Lacépède.
Tome XIV.
Eymery Fruger et Cie, Paris, 468 pp.
- CLASON, A.T., 1967
Animal and man in Holland's past.
in Palaeohistoria, éd. H.T. WATERBOLK. Wolters, Groningen, 247 pp.
- COLLIER, E., 1965
La rivière des castors.
Flammarion, Paris, 367 pp.
- DEBRAY, H., 1877-1878
Communications diverses au sujet des tourbières.
Ann. Soc. Géol. Nord, 5 : 125-135.
- DEBY, J., 1848
Histoire naturelle de la Belgique. Tome II. Mammifères.
Ajamar, Bruxelles, 192 pp.
- de SELYS-LONGCHAMPS, E., 1873
Mammifères, Oiseaux, Reptiles in Patria Belgica. 1ère partie : Belgique
physique : 241-284.
- EROME, G., 1977
Le Castor rhodanien (Castor fiber Linnaeus 1758) et l'aménagement des
cours d'eau et milieux riverains.
Bièvre, 1 (2) : 61-72.

- GANTER, D., 1981
Les Castors (Castor fiber) de la forêt du Rhin.
Ciconia, 5 (1) : 39-50.
- GERARD, CH., 1871
Essai d'une faune des Mammifères d'Alsace, Paris.
- HAINARD, R., 1962
Mammifères sauvages d'Europe. II.
Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 352 pp. (2è éd. 1972).
- HAMILTON, B., 1962
Keeping beavers in captivity.
Int. Zoo Yearb., 4 : 40-42.
- HERRIN, R., 1979
A quand le retour du Castor ?
8 pp. stencillées
- HERRIN, R., 1981
Le retour du Castor ... où en est-on ?
Feuille contact. Rés. Nat. ornith. Belg. été 1981, n° 3 p. 7
- HINZE, G., 1950
Der Biber, Berlin, 216 pp.
- HULOT, A., 1978
La réacclimatation du Castor en Belgique, une obligation éthique en matière de sauvegarde de la Nature.
L'Homme et l'Oiseau, 16 (3) : 114-117.
- LAHTI et HELMINEN, 1974
The beaver, Castor fiber and C. canadensis, in Finland.
Acta theriologica, 19 (13).
- LERICHE, M., 1941
Sur la présence de Castor fiber, LINNÉ dans le Pleistocène des environs de Mons, et sur sa dispersion dans la région gallo-belge aux époques pleistocène et holocène.
Ann. Soc. roy. zool. Belg. 72 (2) : 174-180.
- MALLINSON, J., 1978
The Shadow of extinction. Europe's threatened wild mammals.
Mac Millan Ltd, London, 224 pp.
- NORTHCOTT, T.H., 1971
Feeding habits of Beaver in Newfoundland.
Oikos, 22 (3) : 407-410.
- PALIONENE, A., 1965
The Beaver in the Lituianian SSR.
Acta theriologica, 10 (9) : 111-116.
- RICHARD, P.B., 1965
Statut actuel du Castor, Castor fiber LINNAEUS, 1758, en France.
Acta theriologica, 10 (7) : 97-106.
- RICHARD, P.B., 1967
La réintroduction du Castor (Castor fiber) en Bretagne.
Penn ar Bed, 49 : 45-52.
- RICHARD, P.B., 1975
The Beaver in captivity.
Int. Zoo Yearb., 15 : 48-52.
- RUTOT, A., 1920
Sur la faune des Mammifères de l'époque de la Pierre polie en Belgique.
Bull. Acad. roy. Belg. Classe d. 5è sér. 6 p. 466.

- SCHMITZ, G., 1976
 Biologie du Castor européen (Castor fiber L., 1758) et étude des possibilités de sa réintroduction en Belgique.
 Mém. Ing. agr. Fac. Sc. agr., Gembloux, 114 pp. (non publié).
- SCHNEIDER, E. et RIEDER, N., 1981
 Wiederansiedlung des Bibers in der Bundesrepublik Deutschland.
 Natur und Landschaft 56 (4) : 118-120.
- SMIT, C.J. et A. VAN WIJNGAARDEN, 1976
 Mammifères menacés en Europe.
 Conseil de l'Europe, coll. Sauvegarde de la Nature n° 10,
 Strasbourg, 188 pp.
- THORNBACK, J., 1980
 A draft community list of threatened species of wild flora and vertebrate fauna. Part VII. Terrestrial mammals.
 Nature conservancy council, London : Vol. 2 : 192-319.
- VAN BENEDEN, P.J., 1873
 Paléontologie des Vertébrés.
 in Patria Belgica, 1ère partie : Belgique physique : 353-388.
- VAN WIJNGAARDEN, A., 1965
 Present status of the European Beaver, Castor fiber Linnaeus, 1758
 an investigation which was carried out at the instigation of the
 "International Union for the Conservation of Nature and Natural
 Resources (IUCN)".
 Acta theriologica, 10 (6) : 93-96.
- VAN WIJNGAARDEN, A., 1966
 De Bever, Castor fiber L. in Nederland.
 Lutra, 8(3) : 34-52.
- VAN LINSTOW, O., 1908
 Die Verbreitung des Bibers im Quartair.
 Abh. Ber. Mus. Naturkde, Heimatkde, Magdeburg, 1 : 211-387.